

L'As de Pique vous dit:
Mme Geroline Broderick Sydney (Australie) donna le jour à 5 garçons et 4 filles (selon nos registres officiels) le 13 juin 1971. Il vécut 6 jours.
(Journal de L'As de Pique de Montréal)

Distilleries Melville Ltée. Laval, Qué.

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

à lire

Le CRTC invite Télé-4 à améliorer sa programmation

OTTAWA (d'après PC) — Télé-4, de Québec, et Télé-Métropole, de Montréal, doivent améliorer leur programmation respective.

C'est là la recommandation essentielle faite aux deux stations de télévision par le Conseil de la radio-télévision canadienne en renouvelant leurs permis de radio-diffusion.

Le CRTC, qui a renouvelé toute une série de permis de diffusion de postes de radio et de télévision hier, a en effet exprimé ses regrets à CFRC-TV de ne pas avoir augmenté sa contribution de façon tangible aux émissions de divertissement du réseau.

La station produit un grand nombre d'émissions locales dans ses propres studios mais elle n'en diffuse qu'un nombre limité en soirée.

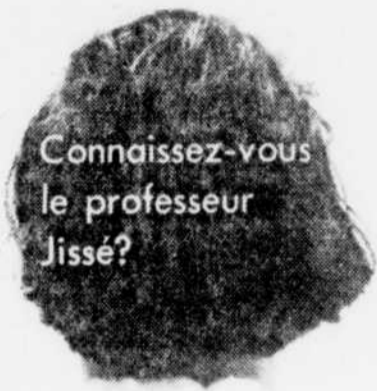
La ville de Québec, de l'avis du CRTC, a les ressources pour faire davantage et produire des émissions de qualité pour le réseau.

Le CRTC, d'un autre côté, a critiqué Télé-4 pour son utilisation d'émissions importées, notamment celles de violence qui soulèvent les

appréhensions de beaucoup de citoyens responsables.

Le permis de Télé-4 a été renouvelé pour trois ans.

(Suite à la page A6, 2e col.)



Connaissez-vous le professeur Jissé?

Certains disent que c'est un fort en maths, d'autres racontent que c'est un fou, un farfelu. Quoi qu'il en soit, si vous aimez les énigmes, les jeux d'esprit, les jeux mathématiques, vous pourrez prendre connaissance de sa chronique hebdomadaire, publiée dans LE SOLEIL, à compter de samedi le 21 février.

Les conservateurs en congrès

\$10,000 de Power à Mulroney

Tout est prêt à Ottawa pour accueillir les délégués au congrès de nomination du chef du Parti progressiste conservateur. La bataille a déjà commencé, alors que les rues de la ville sont couvertes d'affiches vantant les mérites des douze principaux candidats. Les organisations de ceux-ci fonctionnent d'ailleurs déjà à pleine vapeur et, à quatre jours du scrutin, les alliances se font et se défont à un rythme étourdissant. Pendant ce temps, on apprend que M. Brian Mulroney a obtenu l'appui de Power Corporation qui lui a versé un chèque de \$10,000 et que M. Joseph Zappia a perdu tout espoir de poser sa candidature.

page G-1

Les enfants mésadaptés

"Le réseau des Affaires sociales est une énorme société d'animation mutuelle." C'est ainsi que le Comité Batschaw qualifie l'absence de coordination, de direction et d'orientation générale du système d'aide aux jeunes mésadaptés sociaux du ministère québécois des Affaires sociales. Le ministre Claude Forget répond, pour sa part, qu'une des principales recommandations du Comité, la création d'une Régie, est inacceptable et que l'Etat abdiquerait ainsi ses responsabilités

page A-5

votre loyer

Q: Mon bail se termine le 1er juillet 1976. J'aimerais savoir jusqu'à quelle date le propriétaire a le droit de me faire parvenir un avis d'augmentation et combien de temps ai-je pour répondre à cet avis? Je possède un 5 1/2, non meublé, au deuxième étage, dans un édifice sans ascenseur. Je paie \$230 par mois. L'an passé j'ai eu une augmentation de \$22 par mois. Combien d'après vous peut-il augmenter mon loyer cette année?

B.P.

R: Puisque votre bail est annuel et qu'il se terminera le 1er juillet ou le 30 juin 1976, le propriétaire a jusqu'à la fin du mois de mars 1976 pour vous faire parvenir un avis écrit détaillant ses intentions. Vous avez 30 jours de la journée de l'envoi de cet avis pour prendre position. La loi ne prévoit pas de minimum ou de maximum pour une demande d'augmentation. Ce sera à vous d'évaluer la situation et de contester auprès de la Régie des loyers si vous croyez anormale la demande

du propriétaire. Tous les services de la Régie des loyers sont gratuits.

Faites parvenir vos lettres, avec vos nom et adresse, à: "Votre Loyer", LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier, Québec.

sommaire

A Québec aujourd'hui	G-2
Annonces classées	H-8 à H-15
Arts et lettres	G-2 et G-3
Bandes dessinées	H-15
Bridge	H-14
Consommation	E-10 à E-16
Dans nos régions	A-13
Décès	H-16
Economie-finances	C-1 à C-8
Feuilleton	H-13
Hier et aujourd'hui	E-1 et E-7
Horoscope	H-15
Monsieur québec	A-3
Mat mystère	H-8
Mots croisés	H-10
Patron	H-12
Sport	B-1 à B-6
Télévision	G-4

météo

Neige aujourd'hui et demain dans les régions de l'Est du Québec, avec vents et risques de pluie verglaçante. Maximum de moins 3 à moins 9.

Détails, page A-2

ce soir

ARTS: "Bonheurs en conserves", création collective, au pavillon Pollock, à 21h. SPORTS: Hockey, Montréal à Toronto, Radio-Canada, 20h. TELE: The Family Prince — Télé-5, un documentaire sur le prince Charles, 20h30.

Dans le budget de la ville de Québec

Lamontagne: Pas de supercherie comptable

par Benoît ROUTHIER

Le directeur des finances de la ville de Québec a reconnu, hier, que les prévisions budgétaires de 1975 ne respectent pas les règles comptables généralement admises.

Dans son édition d'hier, LE SOLEIL faisait état d'une étude faite par M. Pierre Talbot, diplômé en administration, dans laquelle il dénonçait le fait que le sous-poste DIVERS du poste AUTRES REVENUS contienne la somme importante de \$5,300,000.

M. Talbot disait qu'il faut garder une mesure entre les montants explicites dans un budget et ceux qui ne le sont pas, comme ce sous-poste. Autrement on ne respecte pas les règles comptables généralement admises.

Subvention tardive

M. Benoît Couture, le directeur des finances de la ville, nous a expliqué que de cette somme de \$5,300,000 il aurait fallu retrancher \$5,000,000 pour les placer au poste SUBVENTIONS.

En effet, peu avant la présentation des prévisions budgétaires, le maire Gilles Lamontagne annonçait que le gouvernement consentait à accorder une subvention spéciale de \$5,000,000, de poursuivre M. Couture qui est aussi gérant de la ville.

Il aurait fallu que cette somme apparaisse au poste SUBVENTIONS au lieu du sous-poste DIVERS du poste AUTRES REVENUS. Mais alors il aurait fallu reprendre une bonne partie du budget et "nous manquions de temps pour le faire".

M. Couture a admis que si cette subvention n'était pas entrée à la dernière heure, le déficit prévu de \$783,205 aurait dû augmenter probablement pour un montant égal à la subvention reçue.

Ou, autre solution, la ville aurait retardé la présentation des prévisions budgétaires pour reprendre celles-ci et hausser les taxes de façon à réduire le déficit.

M. Talbot se demandait précisément si ce \$5,300,000 au sous-poste DIVERS ne signifiait pas que la ville attendait des subventions, et que, si elles n'entraient pas la ville n'allait pas connaître un déficit du même ordre?

En 1973-1974, le sous-poste DIVERS en question comportait des revenus de \$19,473 et, en 1974-1975, de \$27,266. En 1975-1976, si on retranche la subvention de \$5,000,000 les revenus y apparaissant restent à \$300,000.

Pas une supercherie

Pour sa part, le maire déclare "qu'il n'y a aucune supercherie comptable dans le budget de la ville de Québec".

Il dit que la raison pour laquelle ce traitement comptable a été adopté "est qu'il fallait respecter la procédure normale établie dans les relations intergouvernementales, en ne révélant pas qu'il s'agissait là d'une subvention avant qu'elle ait officiellement été annoncée par le ministre des Finances".

M. Lamontagne ajoute que la subvention a été confirmée "après la préparation des documents relatifs aux prévisions budgétaires".

Pour ce qui est de l'écart entre les revenus de la taxe d'eau et les dépenses du service d'aqueduc, le maire et M. Couture disent qu'il s'explique du fait que le service de la dette pour les installations d'aqueduc et du réseau de distribution apparaît à un autre poste, le Service de la dette.

Enfin, même si la taxe foncière a connu une augmentation de 26,9% en deux ans, le directeur des finances dit que le compte de taxes des contribuables est loin d'avoir connu une hausse dans la même proportion.

M. Couture dit que le compte de taxes des contribuables "n'a pas ou à peu près pas augmenté" depuis deux ans.

Le maire dit encore que l'information donnée dans le feuillet distribué avec le compte de taxes aux citoyens, ne représente qu'un ordre de grandeur des revenus et des dépenses et ne doit pas être prise comme une information détaillée.

M. Talbot indiquait dans son étude que le déficit prévu de \$783,205 n'apparaissait pas sur ce feuillet intitulé "Où, quand, comment, pour qui?".



Le Soleil, Reynald Lavoie

Mademoiselle, n'enlevez pas votre tuque et gardez votre pelle à la portée de la main. Vous en aurez probablement besoin aujourd'hui, demain, vendredi et dimanche.

Calez vos tuques et gardez vos pelles!

par Guy DUBE

Le Québec tout entier doit enregistrer un nombre record de tempêtes, cette semaine.

Alors que l'on se relevait fébrilement et péniblement, ce matin, d'une tempête qui a laissé au moins 13 centimètres de neige sur la vieille capitale, une autre tempête, cette fois d'une possibilité de quelque 20 centimètres de neige, devait commencer à s'abattre sur tout le Québec, cet après-midi, et ne faire relâche que dans la journée de demain.

Ce n'est pas tout! Vendredi, toujours selon les pronostics d'Environnement Canada, une autre couche de neige doit nous tomber dessus pour prendre fin samedi.

Tenez-vous bien! Dimanche, encore de la neige. D'une précipitation non encore déterminée.

Si ça continue, le bon vieux "Almanach" aura raison. Des tempêtes, on va en avoir pour les fins et les fous. Peut-être 10 autres, peut-être 15 autres, qui sait?...

Une chose est certaine, on va y goûter cette semaine. Les "gars" d'Environnement Canada, à la station météorologique de l'aéroport de Sainte-Foy, sont formels là-dessus.

La tempête qui doit nous tomber sur la tête aujourd'hui et demain devrait laisser un minimum de 15 centimètres de neige au sol, avec une possibilité de 20 centimètres, ce qui veut dire, en bon Québécois, un bon huit pouces.

En fait, ce sera deux tempêtes dans une. Un porte-parole d'Environnement Canada s'est expliqué ainsi: deux dépressions, l'une en provenance de Winnipeg, l'autre des Etats-Unis, doivent s'allier au-dessus des Grands Lacs, pointer ensuite vers nous, pour balayer le Québec dans son entier, de la baie James aux Maritimes.

La neige devrait commencer sur l'heure du midi, aujourd'hui, et ne prendre fin que demain, jeudi. Des vents du nord-est, d'une moyenne de 20 milles à l'heure avec des rafales à 30 milles à l'heure, doivent accompagner la neige, ce qui

(Suite à la page A6, 1re col.)

Caouette voulait faire une farce en critiquant Flamand

Par André-A. BELLEMARE

ROUYN (D'après PC) — Le leader du Crédit social fédéral, M. Réal Caouette, a déclaré hier en cour qu'il avait voulu blaguer en critiquant M. Antonio Flamand, candidat du Parti québécois aux élections provinciales de 1973 dans Rouyn-Noranda.

M. Caouette a mis fin à son témoignage de presque deux jours, au palais de justice de Rouyn, en s'adonnant à une profession de foi en l'honneur de M. Flamand, qui le poursuit d'une somme de \$250,000, pour diffamation.

Plus tôt dans la journée, l'un des principaux témoins dans cette affaire avait admis à quelques reprises qu'il n'avait peut-être pas dit toute la vérité pendant un discours télévisé qu'il a prononcé à Rouyn le 19 octobre 1973,

dix jours avant les élections provinciales.

M. Caouette aurait alors porté atteinte à la réputation de M. Flamand alors candidat du Parti québécois.

Dans un interrogatoire serré mené par l'avocat de la poursuite Me Guy Bertrand, le leader créditiste a été confronté aux propos qu'il aurait tenus et il a été obligé de reconnaître que les insinuations et les attaques qu'il a dirigées contre le plaignant pouvaient ne pas être fondées ou à tout le moins non vérifiées.

Le défenseur de M. Flamand a décortiqué en entier le texte du discours de 15 minutes prononcé par M. Caouette, lequel a été mis en contradiction par Me Bertrand.

Au début, le chef créditiste avait signifié qu'il n'avait jamais assisté ou

entendu un discours du candidat Flamand ou lu sa publicité électorale.

A la radio

Mais, plus tard, au cours de l'audience, il a précisé qu'il a sans doute écouté une partie de discours de M. Flamand à la radio où ce dernier se vantait d'avoir obtenu beaucoup de faveurs pour les gens de son comté lorsqu'il siégeait à Québec comme député de l'Union nationale entre 1966 et 1970.

"Mais vous venez d'affirmer que vous n'aviez jamais entendu le discours de M. Flamand," a rétorqué Me Bertrand.

"Tout peut arriver dans un discours électorale, on peut dire des

(Suite à la page A6, 1re col.)

Les employés de Vaillancourt votent pour la grève

par J.-Jacques SAMSON

Des lignes de piquetage devaient être établies dès ce matin aux portes d'entrée de la boulangerie Vaillancourt de Québec et les agents de sécurité à la solde de l'entreprise, épaulés de chiens policiers, devaient faire face aux grévistes tant et aussi longtemps que la compagnie ne consentira pas à déposer de nouvelles offres sur les principales clauses toujours en litige du prochain contrat de travail.

Quelque 125 des 180 membres du Syndicat des boulangers et pâtisseries de Québec, à l'emploi de la boulangerie Vaillancourt de Québec, ont voté

hier dans une proportion de 72,6% en faveur de la grève et devaient se présenter ce matin à l'édifice de la CSN à Québec, pour connaître la stratégie à employer au cours des prochains jours sur les lignes de piquetage. Un directeur de grève à la CSN, M. Robert Fleury, a en effet avisé les syndiqués, peu après que ceux-ci eurent décidé de rejeter les offres patronales, que l'entreprise avait fait appel dès la fermeture de la boulangerie, hier, à 18h30, à 15 détectives privés et à deux chiens spécialement dressés pour assurer la sécurité des lieux.

Litige

Pas moins de 16 clauses, dites

normatives, font toujours l'objet d'un litige entre les deux parties. Il s'agit de celles touchant principalement les vacances, les congés de maladie, les déménagements, les changements technologiques, le salaire garanti, les contrats à forfait, les changements d'horaires de travail et le temps supplémentaire obligatoire.

Les représentants syndicaux, qui se sont refusés à formuler des recommandations précises aux travailleurs avant la tenue du scrutin, ont toutefois spécifié que l'employeur n'avait consenti que très peu d'améliorations dans les conditions de travail par rapport à la dernière convention, si ce n'est que le travail obligatoire, en

temps supplémentaire est limité à deux heures par jour, comparativement à quatre dans le passé.

La recommandation de grève, voilée, des négociateurs syndicaux a été suivie puisque 90 boulangers et pâtisseries y ont répondu et 33 se sont prononcés contre.

Fermeture de l'usine

Le comité de négociations a fait valoir qu'à maintes reprises la partie patronale avait brandi le spectre de la fermeture définitive de la boulangerie Vaillancourt de Québec, dont les intérêts sont détenus dans une proportion de 86% par le mouvement coopératif

Desjardins. Vaillancourt Inc. aurait soutenu qu'elle ne pouvait se permettre d'opérer dans des conditions supérieures à celles offertes aux syndiqués.

Cette menace n'a servi qu'à susciter des boutades chez les syndiqués que de tels ultimatum, servis antérieurement, ont rendus incroyables.



Le spectre de la fermeture définitive de la boulangerie Vaillancourt, brandi à plusieurs reprises par la partie patronale, ne semble pas impressionner les grévistes.

Québec entend mettre au pas certains propriétaires cupides

par Louis TANGUAY

La ville de Québec devra s'attaquer au droit de propriété privée pour obtenir le droit de forcer un propriétaire à maintenir un logement en état d'être habité.

Le maire Gilles Lamontagne a fait état de cette intention de son administration, hier matin, au cours d'une interview.

La ville cherchera à obtenir ce pouvoir par un projet de loi privé amendant sa charte, au cours de la prochaine session.

M. Lamontagne a expliqué que ce pouvoir permettrait principalement de mettre au pas certains propriétaires dont le seul but est de ramasser le plus d'argent possible.

Ceux-ci sont en nombre minoritaire, dit-il, mais les moyens dont la ville dispose contre eux impliquent des délais trop longs.

Ainsi, si un propriétaire ne veut pas réparer une maison, il la laisse déperir jusqu'à ce que la ville vienne la barricader.

Il faudrait, dans un tel cas, que la ville puisse forcer le propriétaire à remettre les lieux dans un état respectant les normes d'habitabilité, à moins qu'il n'obtienne un permis de démolition.

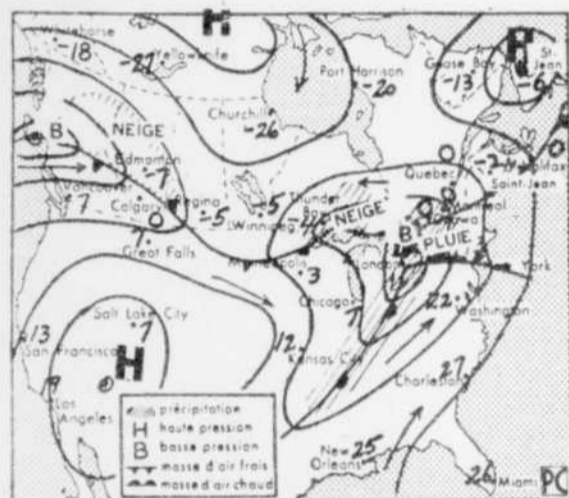
Et il faudrait justement, pour l'obliger à effectuer des réparations, que la ville puisse légalement refuser le permis de démolition.

La demande de logement à Québec est trop grande, a ajouté M. Lamontagne, pour qu'on laisse démolir des habitations qui peuvent encore être réparées, même quand elles sont abandonnées.

Mais, dans la poursuite de ce but, M. Lamontagne est conscient que la lutte peut être difficile, puisque le pouvoir nécessaire peut entrer en conflit avec le droit de propriété dont jouissent les propriétaires.

D'autre part, la ville demandera au gouvernement provincial d'apporter diverses autres modifications à sa charte, mais il s'agit surtout d'éléments techniques dont la teneur sera révélée au cours des prochains mois.

la météo



Neige commençant aujourd'hui et se poursuivant demain. Venteux.

températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Dawson	-39	-27
Vancouver	5	9
Victoria	6	9
Edmonton	-10	-6
Calgary	-12	4
Yellowknife	-32	-26
Saskatoon	-8	-7
Regina	-7	-6
Winnipeg	-1	1
Sudbury	-7	1
Toronto	1	3
Ottawa	-6	-1
Montréal	-6	-2
Québec	-10	-6
Fredericton	-10	-6
St-Jean, N.-B.	-7	-4
Moncton	11	-6
Halifax	-6	-4
Charlottetown	-12	-6
St-Jean, T.-N.	-9	-7
Chicago	3	4
Detroit	1	4
Boston	4	7
New York	4	19
Miami	19	26
Denver	-2	9
Los Angeles	9	18
San Francisco	10	14

prévisions

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour aujourd'hui 18 février 1976:

Un système dépressionnaire complexe qui se trouvait ce matin sur les Grands-Lacs et qui doit descendre la vallée du Saint-Laurent cette nuit et jeudi apportera un mélange de précipitations à nos régions. Dans les régions du sud, on prévoyait pour cet après-midi de la neige mêlée de pluie verglaçante qui devrait se changer en pluie en fin de journée. La même chose se produira cette nuit et demain matin pour les régions du Bas-du-Fleuve. Quant aux régions du nord-ouest et du centre elle doivent recevoir surtout de la neige, de 10 cm à 12 cm au maximum, mais il y a quand même un risque de légère pluie verglaçante. Demain, le ciel se dégagera à l'ouest et la précipitation cessera graduellement à l'est.

Région de Chibougamau. Jeudi: dégagement dans la journée. Maximum aujourd'hui: -3 à -5. Minimum cette nuit: -15. Maximum jeudi: -8.

Régions de Québec et de Trois-Rivières. Généralement nuageux avec neige commençant cet après-midi et mêlée parfois de pluie verglaçante ce soir et cette nuit. Jeudi: dégagement dans l'après-midi. Maximum aujourd'hui: -2. Minimum cette nuit: -4. Maximum jeudi: -3.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Îles. Généralement ensoleillé; nébulosité croissante suivie de neige cette nuit. Jeudi: nuageux avec neige parfois mêlée de pluie verglaçante. Maximum aujourd'hui: -10 à -12. Minimum cette nuit: -12. Maximum jeudi: -5.

marée

JEUDI

Basse 4h15	Basse 16h40
Haute 8h55	Haute 21h20

soleil

Lever 6.44	JEUDI Coucher 17.14	Durée 10.30
------------	------------------------	-------------

Commission parlementaire bloquée par la tempête

(PC) — Une sous-commission parlementaire de l'Assemblée nationale n'a pu siéger, hier, au Parlement de Québec, par manque de quorum.

Une violente tempête de neige qui s'est abattue sur la capitale a fait en sorte que seulement quatre députés ont pu se rendre sur la colline parlementaire.

La sous-commission doit réunir cinq membres pour pouvoir siéger. Les travaux seront repris plus tard, à une date qui n'est pas encore fixée.

On devait étudier un plan de mise à jour de la Loi de la Législature de Québec.

ATTENTION

Appelez ou rendez-vous chez Modern Plywood vous obtiendrez qualité, choix complet et toujours à des prix très spéciaux. Nous faisons la livraison à l'extérieur également.

<p>SPECIAL Poignée de porte G.-robe Chambre A clés \$2.95 \$3.50 \$6.85</p> <p>DECLIN DE PIN 8 po. \$245⁰⁰ M.P.</p> <p>BOIS DE TOUTES SORTES 1 x 2 - 1 x 3 - 2 x 2 - 2 x 4 - 2 x 5 - 2 x 6 - 2 x 8 - 2 x 10 Planches de toutes sortes Exemples: 2 x 3 - 8 p. .35 2 x 4 - 8 p. .67 4 x 4 - 8 p. (cèdre) \$2.56</p> <p>"RIPPE" pressée 1/4" — 4" x 8" \$2.80</p> <p>TUILE à plafond 1/2 12" x 12" .15</p> <p>STYROFOAM Bleu 1" S.M. \$170⁰⁰ M.P.</p>	<p>PIN MOULURE \$290 3/4" x 8"</p> <p>BARDEAU de cèdre 1000 et un usages \$240 par</p> <p>PLANCHE DE CÈDRE Finition sous-sol le M.P. \$235</p> <p>"RIPPE" PRESSEE "ASPEN" 1/4" - 4 x 8 \$4.60</p> <p>VENEER</p> <p>5/16" \$ 5.90 3/8" \$ 6.80 1/2" \$ 8.10 5/8" \$10.60 3/4" \$11.60 1/4" sablé \$ 5.60</p>
--	--

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE
Anci matériaux saufs et usages de toutes sortes à prix d'adoption

MODERN PLYWOOD LTD.
1205, Courcellette - Ville de Bélair - Tél.: 842-1911
Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

l'ensemble saharienne Playsport

Interprété sur un ton décontracté, un nouveau complet souple, renouvelé par Aquascutum. Coupé frais et léger (parce que non doublé) dans un luxueux tissu de laine et polyester. Veste-saharienne, à pattes, poches et manches boutonnées, sur pantalon bien droit. Doucement coloré de bleu ou de beige en tailles 36 à 46. \$150

SIMONS
le trentième et un[®]
pour hommes / place Ste-Foy





monsieur québec

par yves bernier

Cinq duchesses ont un problème

Les autorités du Carnaval devaient décider aujourd'hui du montant qu'elles verseront aux sept duchesses qui partent en vacances à Porto Rico, samedi prochain. En effet, l'euphorie du 22e Carnaval étant passée, cinq des sept duchesses ont déclaré qu'elles n'avaient pas les moyens d'aller 15 jours dans le Sud, même si leurs frais de transport et de séjour (petit déjeuner et chambre d'hôtel) sont payés par la compagnie Québécoise. Etudiantes ou en chômage, ces jeunes filles ne veulent pas emprunter d'argent (environ \$200) pour se payer un voyage qui, par les années passées, comportait un montant forfaitaire de \$100 que leur versait le commanditaire. Il n'est pas question ici de blâmer qui que ce soit de cet "oubli", mais il nous apparaît important de suggérer au prochain conseil d'administration du Carnaval de prévoir à l'avenir ce genre de détail qui ne doit pas ternir la réputation du Carnaval. Plusieurs réceptions, dîners, excursions de pêche en haute mer, etc... sont prévues pour les duchesses, une fois rendues à San Juan, mais sans dire que vous crèveriez de faim, partiriez-vous en voyage sans un sou en poche?



Le Soleil, Reynald Lavoie

Partir en voyage sans le sou, c'est aussi triste que la fin d'un Carnaval.

Agents de voyages

Tous les agents de voyages du Québec, détaillants ou grossistes, doivent se procurer leur nouveau permis d'ici le 30 avril. Le ministre du Tourisme les avise cependant d'attendre de recevoir leur formulaire du ministère avant d'effectuer toute démarche. Rappelons que le permis est accordé après le renouvellement du cautionnement exigé par la loi dans l'intérêt des consommateurs.

Fonctionnaires, calculez bien

Faire des calculs n'est pas toujours drôle. Prenez par exemple les 32.000 fonctionnaires du gouvernement du Québec, multipliez ce nombre par \$15,28, et vous arriverez à un total de \$488.960. Ceci représente l'économie que réalise le gouvernement sur le dos de ses employés immédiats parce que en cette année bissextile où le mois de février a 29 jours, le fonctionnaire travaille une journée de plus, sans rémunération. Vous les fonctionnaires, examinez vos talons de chèques depuis janvier 76, vous verrez une légère diminution de votre salaire brut d'environ \$0,58 par paye (26 dans l'année par rapport à décembre 75. Selon les méthodes de paiements, on vous remettra peut-être cet argent en 1977, mais pour le moment, le gouvernement profite de \$15,28 par employé.

Pour un bon steak

Si vous voulez manger un bon steak ou luncher à bon marché, dans le centre-ville, rendez-vous au nouveau Pub de Place Québec. Pour \$2 vous pouvez manger deux bonnes côtelettes de porc panées. Les steaks épais, juteux et bien présentés varient entre \$2,50 et \$5 (vous en avez pour votre argent). Le petit

plat de salade accompagnant le steak pourrait être meilleur. Le décor est agréable, sans prétention, mais l'atmosphère est chaude; chaises bien rembourrées et recouvertes d'un cuir écarlate, banquettes confortables si vous êtes plusieurs, et le personnel est toujours souriant.

Amusante coïncidence

Les noms ont parfois une allure amusante quand on les accole à une fonction particulière. Exemple: c'est M. Charles "Tonneau" qui est maintenant président des "Vignerons" de Saint-Vincent.

Un seul soumissionnaire

Le ministère des Travaux publics et Approvisionnements semble avoir des difficultés à trouver des entreprises prêtes à répondre à ses appels d'offres. Par exemple, quand il a été question d'acheter 4.100 valises à documents, seule la compagnie Dionite Luggage Inc., de Lévis, a répondu à l'appel pour un montant de \$71.750. Serait-ce que le gouvernement met trop de temps à payer ses comptes ou que les entreprises n'y trouvent pas leur profit?

A ne pas manquer

Demain soir, 20h30, au Palais Montcalm, la Société Dante de Québec présente gratuitement, un spectacle culturel italien avec plusieurs artistes connus. "Chansons, poésie et folklore d'Italie" vous permettra de voir et entendre les groupes "Les Tourbillons de Beauport", "La Boule", le chansonnier italien Fino Amabile, le poète Pierre Morency, le chanteur-guitariste Franco De Vettori, le tenor Yves Cantin et le chœur "Viva l'Bon Vent".

La négociation entre la ville et ses employés s'annonce difficile

par Louis TANGUAY

Bien que de part et d'autre, on envisage avec optimisme la période de négociations entre la ville de Québec et les quatre syndicats représentant ses quelque 2.000 employés, il est déjà prévisible que la discussion sera plus serrée que par le passé.

Pourtant, seule la convention collective des 750 cols bleus est échue et d'un côté comme de l'autre, on s'entend pour dire que les pourparlers ne sont encore qu'à une étape préliminaire.

Ainsi, les clauses monétaires n'ont pas été abordées, affirme le président M. André Pouliot.

Mais, les demandes initiales de la partie syndicale ont été établies à \$1,50 l'heure d'augmentation pour un contrat d'un an.

Pour sa part, le maire Gilles Lamontagne a affirmé que la ville a l'intention de conserver une "stricte

observance" des directives anti-inflationnistes.

De plus, M. Lamontagne précise que les négociations de cette année seront l'occasion de réviser en profondeur les conventions existantes dans l'optique de la protection des droits de grévance, ce sujet pouvant même provoquer des accrochages.

Il n'est toutefois pas question de mettre des employés à pied, bien que la ville tende à réduire ses coûts.

Un comité spécial a été formé de représentants des services du personnel et de la gerance pour travailler avec plus de minutie aux présentes négociations en leur accordant une importance plus grande que par le passé.

En contrepartie, les dirigeants des quatre syndicats doivent avoir des rencontres en vue d'une coordination des demandes présentées. Il ne serait toutefois pas question de créer un

front commun des unités syndicales affiliées à des fédérations distinctes.

Les conventions régissant le travail des membres des trois autres syndicats, fonctionnaires, pompiers et policiers, ne seront échues qu'au premier mai prochain.

Mais déjà, du côté syndical, on a commencé à préparer les demandes qui seront déposées à la table de négociation.

Dans le cas des 540 cols blancs, ces demandes seront soumises vers la fin de mars et le président du syndicat, M. Paul Talbot, ne détecte aucune agressivité dans les attitudes patronales, quoiqu'il admette que la tension augmente avec l'approche des négociations.

Chez ces employés comme dans les autres unités de négociation, on suit

de près les pourparlers en cours chez leurs homologues de Montréal.

Pompiers

Le président du syndicat des pompiers, M. Lucien Belleau, se dit pour sa part encourage par l'attitude des autorités municipales.

Les demandes des 410 membres de ce syndicat seront déposées au cours de la semaine prochaine et seront axées notamment sur les clauses visant à empêcher la ville de limiter le nombre de pompiers par équipe de travail.

Au total, la partie syndicale tentera de faire modifier une cinquantaine de dispositions du contrat collectif actuel.

Policiers

Chez les 430 membres syndiqués de la force policière municipale, le président M. Jacques Dumas prévoit que la négociation de cette année sera certainement plus difficile que les dernières.

M. Dumas préfère ne pas commenter davantage les améliorations qui seront demandées par les policiers, puisque le syndicat est actuellement à préparer ses propositions.

Le traitement des agents de Québec a toujours suivi de près celui de leurs confrères de Montréal et encore cette année, il semble qu'on va viser à la parité.

Lamontagne confirme que la hausse d'évaluation sera forte

par Louis TANGUAY

Tout en étant d'accord sur la nécessité qu'il y avait de réformer la loi de l'évaluation foncière, le maire Gilles Lamontagne déplore que l'on n'ait pas réformé en même temps la fiscalité municipale.

Car bien que le nouveau rôle d'évaluation pour Québec, n'ait pas encore été déposé officiellement (il doit l'être au cours des prochains jours) le maire s'attend à des hausses semblables à celles annoncées récemment à Sainte-Foy.

Le problème vient du fait que les transactions nombreuses sur des habitations unifamiliales ou jumelées ont fait monter considérablement la valeur marchande de ces maisons, critère de base de l'évaluation globale.

Pendant ce temps le moins grand nombre de transactions sur les immeubles à logements multiples notamment à cause de l'action de la régie des loyers, a stabilisé la valeur de ces immeubles, même s'ils ont aussi été reévalués.

Mais la différence est à ce point forte que si on ajuste le taux de taxe foncière de façon à ce que les propriétés unifamiliales ne soient pas surtaxées, on risque de se retrouver dans une situation où les propriétés multifamiliales bénéficieraient d'une réduction de taxe par rapport à l'an dernier.

Car en effet, la ville ne peut imposer qu'un seul taux de taxe foncière sur toutes les propriétés de son territoire.

Pas la CUQ

M. Lamontagne ne conteste en rien le travail d'évaluation effectué par la Communauté urbaine de Québec, puisque les fonctionnaires ne pouvaient qu'appliquer les critères émis par le gouvernement provincial.

Et seul ce gouvernement peut maintenant trouver un moyen de venir en aide aux petits propriétaires de maisons unifamiliales, soit une compensation par le biais de l'impôt sur le revenu, soit autrement.

D'ailleurs, le maire Lamontagne et quelques-uns de ses collègues de l'Union des municipalités du Québec, dont il est président, et de l'Union des conseils de comtés, devraient rencontrer aujourd'hui le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, pour discuter de cette question.

M. Lamontagne a précisé que des démarches à ce sujet ont été entreprises le 10 décembre dernier, auprès du ministre.

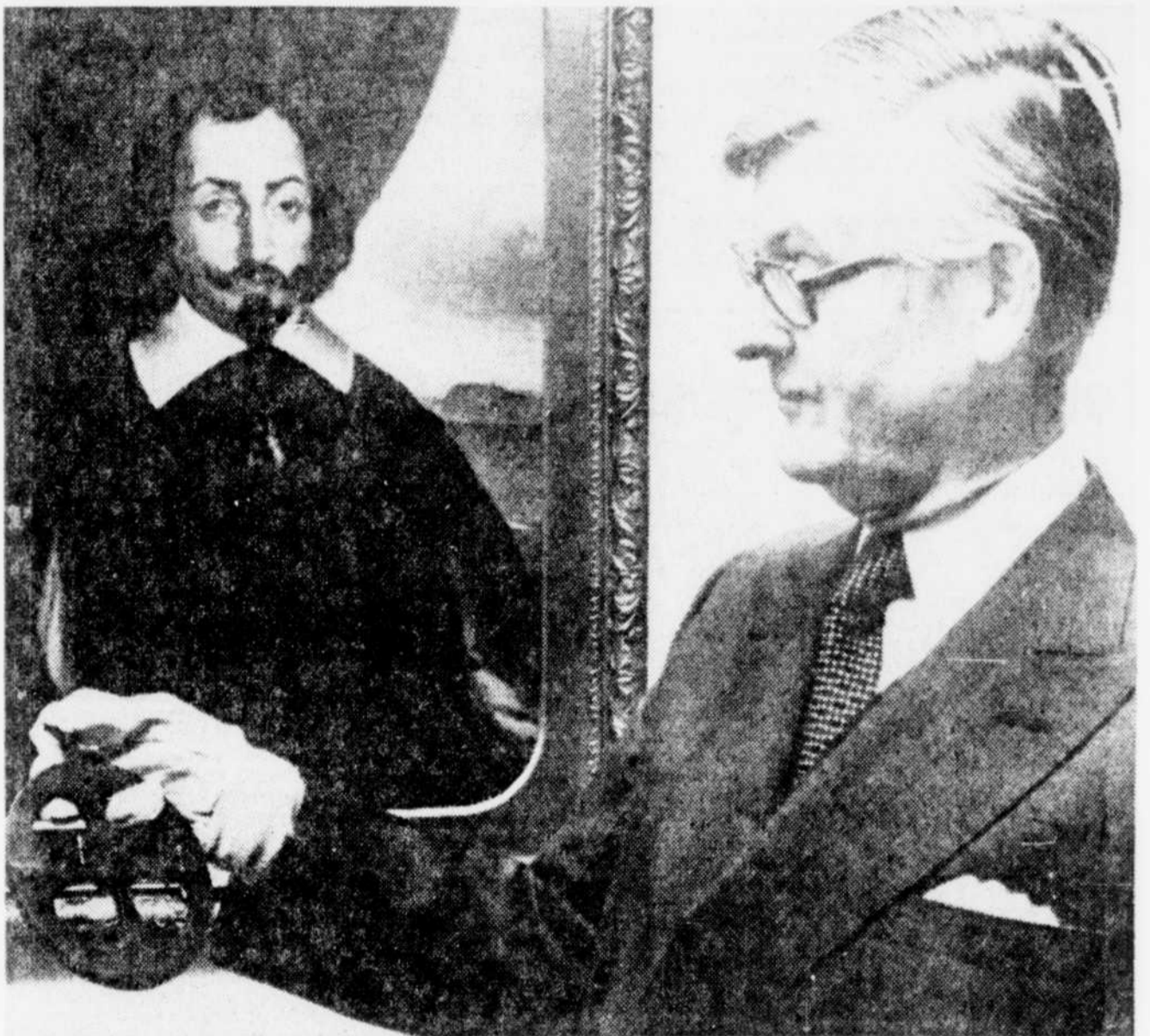
Il a par contre ajouté que les municipalités ne peuvent pas faire grand chose et que l'une des facettes du problème découle de la logique qu'il y a à utiliser des rôles d'évaluation équitables par rapport à la valeur réelle des propriétés.

Il regrette cependant que la nouvelle loi ait été si longue à entrer en application et que l'évaluation n'ait

pas été plus suivie au cours des dernières années.

Il n'y a pas eu de rôle technique de

confectionne à Québec depuis 10 ans et les ajustements apportés ont dans une certaine mesure accentué certaines disproportions.



L'astrolabe de Champlain

Un instrument de navigation qui appartenait à Samuel de Champlain, premier gouverneur du Canada, a été présenté au gouverneur général Jules Léger. Cet astrolabe, trouvé en août 1867 par un enfant à Muskrat Lake en Ontario, est aujourd'hui la propriété du Musée de la Société d'histoire de New York. Deux copies de l'instrument seront fabriquées avant que l'original ne retourne aux États-Unis.

ESTIME GRATUIT

Vous pensez vendre votre propriété? Laissez-nous vous donner gratuitement un aperçu de sa valeur actuelle.

658-7000

le Permanent

COLLEGE DENYS (INSTITUT DENYS)

INSCRIPTION SEPTEMBRE 1976

Devenez
Commis-comptable
secrétaire - sténo dactylo
réceptionniste-téléphoniste
Inscrivez-vous au plus tôt

DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS
722, côte Ste-Geneviève
Québec G1R 3K9 - Tél.: 529-3764

Votre avenir nous tient à coeur

Service d'Optique

Elite

RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE

Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Place Laurier, Ste-Foy 653-6396
7, Édifice Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'Autobus 529-4665
Galerias Chagnon, Lévis 833-1322

ATTENTION DISTRIBUTEURS

Entreprise spécialisée dans fabrication, vente et érection de bâtiments d'acier désire contact avec personnes ou entreprises de construction. But: faire vente et érection de nos produits.

Informations: (418) 872-8484

chauffe-eau CASCADE 60

louez-le... \$3.00 par mois

GIULLOT INC.

ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE - CHAUFFAGE
SERVICE RAPIDE JOUR ET NUIT
661-9211

l'éditorial

On juge l'arbre à ses fruits

Le chef intérimaire du Parti National Populaire, Me Jérôme Choquette, dénonçait, en fin de semaine, la morbidité de notre système scolaire public. Selon lui, l'école publique, au niveau secondaire, empêche actuellement l'épanouissement de l'enfant et est fatale au développement de la personnalité. Elle est devenue dévalorisante tant pour les enseignants que pour les étudiants au point de céder progressivement sa place au système privé.

L'ex-ministre de la Justice et de l'Éducation ajoute que le milieu de l'enseignement est même devenu un lieu de propagande où certains enseignants et étudiants privés d'une pensée réaliste et cohérente y véhiculent des théories marxistes mal assimilées, mal comprises, inadaptées et inutiles, ce qui ne menait à rien d'autre que l'abêtissement et une pensée "jouale".

Grave diagnostic que celui d'un ancien titulaire de l'Éducation (même si son séjour y fut bref) mais qui ne peut que nous convaincre davantage à quel point notre enseignement public, en dehors de tous les éléments circonstanciels pouvant le secouer, comme ceux que l'on constate actuellement, s'achemine vers l'impasse la plus complète parce que s'avérant incapable de répondre à la mission qu'il s'attribue. Il semblerait que, loin de contribuer à la création de vraies valeurs, il entraîne au contraire, dans un vertige démocratique et sans le poids du nombre, la destruction pure et simple des élites civiques et morales.

En fait, la démocratisation brutale et radicale de l'enseignement, soi-disant pour répondre

aux exigences de la société technologique moderne en main-d'oeuvre qualifiée ou semi-qualifiée, supprimerait toute possibilité de sélection et donc de dégagement d'une élite instruite de ses devoirs et de ses responsabilités, et apte à déterminer le choix entre vraies et fausses valeurs.

Les budgets de l'enseignement ont été démesurément grossis alors que le niveau des études, l'intérêt des élèves et la qualification des maîtres ne cessaient de diminuer. A la surcharge financière pesant sur les contribuables correspond une inadaptation de plus en plus grande, une inefficacité pratique de l'enseignement public. A quoi serait donc due cette espèce de faillite? En tout premier lieu, certes, au gigantisme de nos milieux scolaires où, selon Me Choquette, beaucoup d'enseignants, des milliers d'élèves, des centaines d'options, de vastes espaces, mais tout cela dans un fouillis où il n'existe aucun contrôle; à une grégation qui débouche fatalement sur un ensemble oppressif que l'on dénonçait déjà, il y a un demi-siècle, sous le nom de "mécanisation" de la vie.

Il s'ensuit qu'au sein d'un programme général, il n'y a plus guère d'équilibre entre les diverses disciplines, jalouses chacune de s'étendre au détriment des autres. Par contre, il y a opposition croissante entre formulation théorique et acquisition de connaissances pratiques.

Au début du siècle, l'écrivain anglais H.G. Wells faisait déjà observer que, de plus en plus,

l'histoire de l'humanité apparaît comme une course entre l'éducation et la catastrophe. Encore convient-il de préciser de quelle éducation il s'agit. Pas celle, en tous cas, qui, comme la nôtre, a succombé à la tentation néo-scientifique de tout réduire aux formulations mathématiques, à l'économie quantitative et à une pseudo-sociologie qualifiée de "nouvelles humanités modernes" et dont on ne peut méconnaître les résultats: celle de l'homme évalué à son poids en gros argent. C'est l'ère de la technocratie selon laquelle la technologie serait le fond même de la culture, serait désormais capable de répondre à toutes les aspirations des hommes, tant spirituelles que matérielles. Lénine n'a-t-il pas dit à maintes reprises et été repris en cela par nombre de laudateurs des "lendemain qui chantent", que le communisme, stade final de toute civilisation, c'était les Soviets plus l'électrification.

Mais, par ailleurs, un Alfred North Whitehead a répliqué que tout groupe humain qui ne reconnaît pas la valeur de l'intelligence exercée est voué au désastre. En veut-on la preuve, ce véritable écrasement de la qualité par le nombre est le plus grand piège dans lequel sont tombés ceux qui prônent toujours un plus grand libéralisme en enseignement. En cela, il se rejoint l'objectif des idéologues de la subversion. A l'instar de ceux-ci, ils sont d'accord, dans les mutations pédagogiques qu'ils entendent provoquer, pour réduire, voire supprimer l'enseignement de la philosophie sous le prétexte qu'elle n'est pas une technique.

Cet enseignement reposant sur des interrogations permanentes, sur la liberté de réflexion, il introduit à la perception des principes généraux qui situent les connaissances à leur place. Il permet de distinguer entre vraies et fausses valeurs. Il forme à la sagesse critique. Or, les idéologies subversives visent à spirituellement anesthésier les hommes pour qu'ils soient les simples rouages d'une société mécanisée. Ces hommes doivent être en outre déracinés, sans attaches avec le passé. On leur garantit l'avenir par tout un système de sécurité automatique. L'histoire n'offre plus d'intérêt pour eux, débarrassés qu'ils sont de toute préoccupation métaphysique. Et son enseignement paraît aussi superflu que celui de la philosophie.

Que de plus en plus de parents constatent chez leurs enfants les résultats néfastes d'une telle situation, s'apeurent de l'enseignement public et se tournent vers l'enseignement privé, voilà certes un mince palliatif, puisque ce dernier apparaît en mesure de dispenser dans de meilleures conditions pédagogiques le même programme que le public. Mais, ce vers quoi il devient impérieux de se tourner ne peut être autre chose qu'une révision du choix des valeurs sur lesquelles doit reposer l'humanisme dont nous avons cru bon de nous débarrasser sous le prétexte de former des "hommes nouveaux." Sans cela, nous ne pourrions que continuer de pleurer sur les débris de notre enseignement et les piteux résultats qu'il provoque.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Remarques relatives au Trident

M. le rédacteur en chef,

Dans un article paru lundi le 9 février dernier, LE SOLEIL fait état d'un document, déposé à ses bureaux par MM. H. Reid et L. Lapierre, ex-administrateurs du Trident, et dans lequel ces derniers prétendent vouloir rétablir certains faits qui furent, selon eux, défigurés par l'ambiguïté des récentes déclarations concernant la situation du théâtre à Québec. C'est ce qu'ils font quand ils révèlent que le déficit de 160,000 dollars accumulé par le Trident, l'aurait été au cours des deux dernières saisons complètes d'activités de cette Cie théâtrale; révélation fort troublante, il faut bien l'avouer.

On peut par contre déplorer que MM. Reid et Lapierre ne s'en soient pas tenu à cette utile rectification, et qu'ils aient cru de leur ressort d'y ajouter une foule de considérations. J'ai relevé quelques-unes des plus graves "erreurs" qui émaillent la déclaration de MM. Reid et Lapierre. Voici quelques-unes de ces "erreurs":

(1) D'abord, quand MM. Reid et Lapierre font allusion au comité paritaire qui doit faire l'étude de la situation du théâtre professionnel à Québec, ils semblent se contenter de dire qu'ils ne voient pas à quelles conclusions utiles ce comité "chargé de pratiquer l'autopsie "ante mortem" du Trident" pourrait arriver, or, l'analyse de l'échec relatif du Trident n'est pas le but fixé à ce comité; une part de son travail pourra consister en l'analyse des diverses situations antérieures, mais il devrait avant tout pouvoir faire état des volontés des créateurs de théâtre de Québec en vue d'une réorganisation des moyens de production dans ce domaine. Il ne s'agit donc pas de sceller l'arrêt de mort du Trident, mais de penser un système de production où les créateurs pourraient enfin agir. Il importe en outre de signaler que ce comité fera ses recommandations au Ministre, et que toutes décisions concernant la ou les solution(s) envisagé(s) par le comité relèveront de l'autorité ministérielle.

(2) MM. Reid et Lapierre suggèrent que l'échec relatif du Trident est explicable par le fait qu'on n'a pas "pensé public". Mais pour eux, "penser public" semble se résumer à donner au public une salle confortable, quelques vedettes en pâture et des pièces au succès avéré. Pour étayer cette thèse, ils se réfèrent au public que le Trident s'était attaché sous leur administration, alors que les productions de la Cie étaient présentées au Grand Théâtre, et qu'il semble avoir perdu par la suite.

(Incidemment, ces messieurs disent s'étonner du déménagement du Trident au vétuste Palais Montcalm, lieu théâtral peu attrayant; je m'étonne pour ma part qu'ils passent sous silence les causes de ce déménagement, qui ne leur sont pas inconnues, et dont la nécessité, pour le Trident, de ne pas être avalé par la Régie du Grand Théâtre n'est pas la moindre. En outre, si le public semble s'être désintéressé du Trident après ce déménagement, faudrait-il en conclure que la Cie avait réussi à vendre la salle Crémazie au public sans parvenir à lui vendre le théâtre qu'on y jouait?)

Bien sûr, on ne fait pas de théâtre sans public. Mais doit-on pour autant en rester au petit commerce basé sur le confort d'une salle et la réputation d'une pièce? N'y a-t-il pas d'autres impératifs à la création d'un spectacle théâtral? Si le théâtre est un loisir, il est aussi un acte artistique et social, et ceux qui le font doivent être convaincus de ce qu'ils expriment au public pour que "l'histoire d'amour" entre eux et lui soit possible; à cet égard, le choix des pièces et des comédiens doit être commandé par des motifs autres que la rentabilisation des goûts reconnus du public, et ce n'est pas là une restriction a priori quant au genre de théâtre à offrir.

MM. Reid et Lapierre parlent de la qualité du spectacle: ils devraient pourtant savoir que la qualité du spectacle sera fonction de la qualité des conditions de travail offertes aux créateurs. Or, de quel genre de conditions de travail s'agit-il quand on a très souvent affaire à des metteurs en scène "en visite à la campagne", et qui s'avèrent incapables de "nourrir" les comédiens sur le plan interprétation parce qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes le spectacle qu'ils sont en train de monter? De quel genre de conditions de travail s'agit-il quand les créateurs de Québec se voient évincés sous prétexte d'une politique rentable de vedettes? Et parlons-en, des vedettes! MM. Reid et Lapierre sont plutôt mal venus de remettre ce sujet sur le tapis alors qu'un sondage effectué par le Trident (ou serait-ce la Régie du Grand Théâtre?), a démontré qu'une infime proportion du public se déplaçait pour voir des vedettes! Cette politique d'engagement, pratiquée par le Trident, au détriment des créateurs de Québec, est loin d'être étrangère au débat actuel: on s'écoore vite de déménager des décors parce qu'on n'est pas connu à Montréal.

(3) Rétablissons les faits: ce ne sont pas de "bas démagogues" qui recommandent aux créateurs de

"prendre le contrôle de la Cie", ce sont les créateurs de théâtre eux-mêmes qui le veulent. Quant aux "bas démagogues" qui seraient d'accord avec les créateurs à ce sujet, c'est peut-être qu'ils ont compris ce que MM. Reid et Lapierre refusent d'admettre: que les créateurs savent aussi bien que n'importe quel administrateur "qu'une piasse, c'est une piasse", mais que leur présence aux mécanismes de décision évitera le genre d'abus qu'on a connus après qu'ils aient remis tous leurs pouvoirs à des administrateurs, en 70. Suivant les décisions qui seront prises après ce rapport, on aura peut-être la chance de voir à Québec un théâtre de qualité, qui ne sera pas fait en dehors des créateurs de théâtre.

MM. Reid et Lapierre s'inquiètent de voir les créateurs présents, éventuellement, à l'administration d'une compagnie théâtrale: chacun son métier et... Mais jusqu'à preuve du contraire, on ne fera pas croire que les artistes de théâtre n'ont rien à dire dans les décisions qui les concernent. Il en va de même pour les autres créateurs, et, après la faillite des Editions du Jour, la mise sur pied des éditions des 15 par un groupe d'écrivains semble vouloir démontrer que les préjugés de MM. Reid et Lapierre sont en voie d'être dénoncés par les faits eux-mêmes.

Je considère que MM. Reid et Lapierre s'attachent à défendre des structures de production qu'ils sentent menacées par la volonté collective des créateurs de théâtre de Québec, et qu'ils n'ont pas l'imagination de voir autrement. Ils devraient pourtant comprendre que les artistes de théâtre ont tout intérêt à assurer la bonne marche de leurs affaires, la crédibilité et la rentabilité de leur art, la survie de leur métier: c'est pour eux une question essentielle.

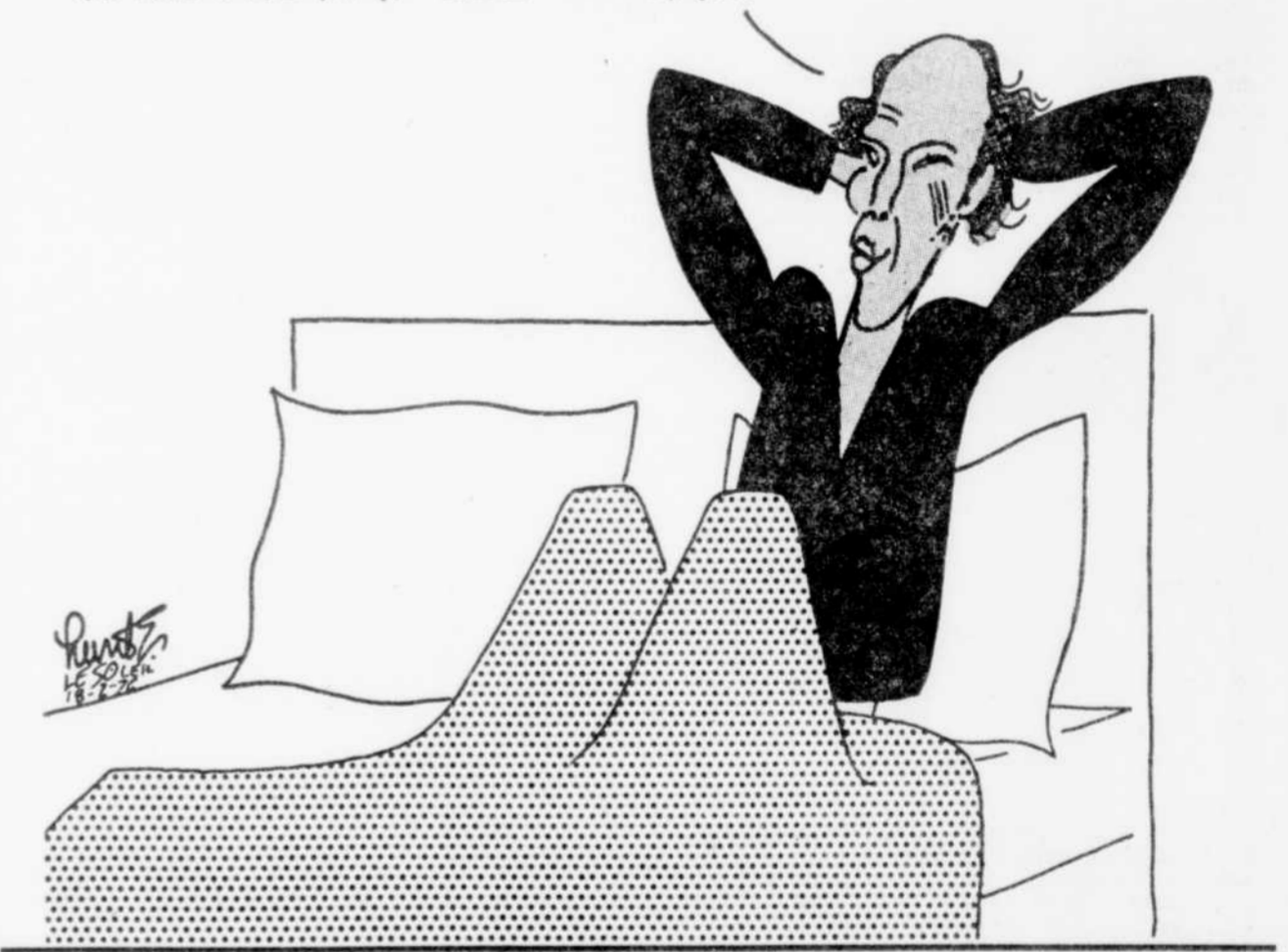
(4) Quant à la vision que MM. Reid et Lapierre se font de l'artiste, elle relève de la plus haute fantaisie, ou, si vous préférez, de la plus banale ignorance; elle manifeste un grossier préjugé dont le romantisme n'a d'égal que la fausseté.

Une fois pour toutes, les artistes ne vivent pas dans les limbes, ils ne sont pas des "sensibles" infantiles, complètement dénués du sens des réalités, et qu'on doit décharger des trop lourdes responsabilités auxquelles oblige une sordide nécessité matérielle.

Je pourrais parler encore longtemps de cette conception bête de l'artiste; je pourrais aussi parler des inepties proférées par MM. Reid et Lapierre au sujet de la création. En fait, leur document semble n'être qu'un tissu d'erreurs. Mais puisqu'il faut de toute façon s'arrêter quelque part, je terminerai en disant que le type d'analogie qu'ils ont utilisée, comparant sommairement théâtre et hockey — c'est là une simplification pour le moins grossière — m'a fait penser à cet autre rapport, tout aussi démagogique, qui fut fait, en octobre 70, entre F.L.Q. et P.Q.

Guy Genest
Comédien et écrivain
Professeur de littérature
au Cégep de Limoilou
91 Champfleury
Québec 3

"SI JE RAPATRIE LA CONSTITUTION
AVANT JUILLET, C'EST MOI QUI
INAUGURERAI LES JEUX..."



La cigarette: une plaie dans le CEGEP

M. le rédacteur en chef,

Pour un étudiant, ou une étudiante, qui fréquente un CEGEP, la vie scolaire n'est pas toujours facile. Absorbé(e) par les études et subissant l'arrogance des professeurs, il est bien difficile de se faire une idée de ce que sont vraiment les cours que l'on suit. Mais il y a une chose extrêmement désagréable qui vient perturber davantage la vie "mouvementée" d'un CEGEP: je veux parler de cette horreur qu'est la cigarette. La cigarette, que plus de la moitié des étudiants ont adoptée, est non seulement venue boucaner la plupart des salles de l'école et ses corridors, mais elle s'est même introduite dans les salles de cours.

Moi je suis une étudiante qui ne fume pas. Je n'en veux pas personnellement à ceux qui ne peuvent se passer de la cigarette, car dans le fond ils ne sont que de pauvres esclaves. Mais je me permets de douter de leur bonne volonté lorsqu'ils mettent les pieds dans les salles de cours, où il est interdit de fumer (soit dit en pensant).

Alors là c'est la fête pour nous les "pauvres caves" qui ne connaissons rien de la maléfique satisfaction que procure cette merveilleuse petite création. La fête ou le supplice doit durer 3 heures. Trois heures interminables et insupportables. J'aimerais pouvoir décrire cette situation d'une façon la plus juste possible.

Tout d'abord la première demi-heure est une sorte de camp d'entraînement alors que les quelque vingt représentants font leurs exercices sous la tutelle de leur instructeur, M. le professeur. La seconde demi-heure se passe dans la crainte et la méfiance alors que l'on commence à apercevoir une couche de brouillard au-dessus de nos têtes. La deuxième heure, le brouillard devient de plus en plus épais et les quelque vingt fumeurs sont gonflés à bloc. Vient le début de la troisième heure qui ne laisse présager rien de bon. On a pensé à ouvrir quelques fenêtres mais cela n'a pas plu à d'aucuns, qui se plaignaient du froid. Alors autant dire qu'il n'y a rien à faire; la situation est désespérée. Impossible d'écouter le prof ou

même de le voir puisqu'il est perdu dans la fumée. On tente de demander à son voisin s'il comprend mais impossible d'attirer son attention puisqu'une cigarette nous sépare. Fin du cours, on est complètement abattu. On a respiré tant de fumée que l'on se surprend à faire de la fumée même sans avoir consommé l'objet en question! On se retire de la salle de cours (la salle de fumage) et on se rend péniblement à notre case en pleurant des yeux (surtout à 5 heures 15 min. en fin d'après-midi).

Voilà en gros ce qu'est la situation dans le CEGEP que je fréquente. Je ne veux pas passer pour une trouble-fête mais il y a un tas de gens qui sont sur la même longueur d'ondes que moi. J'avais très envie d'écrire ces lignes car je trouve la situation grave et surtout parce que les profs, eux-mêmes, ne sont pas plus intelligents que les étudiants.

Martine Chevalier
8515 av. de Flandres
Charlesbourg.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Le Rapport Batshaw

"Le réseau des Affaires sociales est une énorme société d'animation mutuelle." C'est ainsi que le Comité Batshaw qualifie l'absence de coordination, de direction et d'orientation générale du système d'aide aux jeunes mésadaptés sociaux du ministère québécois des Affaires sociales. Le ministre Claude Forget répond, pour sa part, qu'une des principales recommandations du Comité, la création d'une Régie, est inacceptable et que l'Etat abdiquerait ainsi ses responsabilités.

Sur le plan de la direction et de la coordination, le réseau des services pour jeunes mésadaptés sociaux se porte mal. Nous sommes en présence d'un ensemble de structures: centres d'accueil, Centres de Services Sociaux, Ministère des Affaires Sociales, Cour de Bien-Être Social, Conseils Régionaux de la Santé et des Services Sociaux, etc. qui devraient fonctionner en étroite collaboration les uns avec les autres, qui devraient s'articuler les uns aux autres.

Or chacun fonctionne comme il l'entend, sans se préoccuper des autres et nous ne trouvons aucun mécanisme qui permettrait de réaliser les coordinations de l'ensemble. Il existe bien des comités, comme les comités d'admission, qui sont mis sur pied pour permettre un certain agencement. Cependant, quand ces comités fonctionnent, ils n'ont pas de pouvoir réel, ils doivent faire de l'animation; ils ne peuvent décider. Tout ceci donne à l'observateur l'impression que le réseau des affaires sociales est une énorme société d'animation mutuelle.

Dans ce contexte, le Ministère des Affaires Sociales est dans une situation ambiguë. Il a pour mission de planifier, de financer et de donner les grandes directions à l'ensemble des établissements tout en leur laissant l'autonomie sur le plan du fonctionnement interne. Or le Ministère des Affaires Sociales ne réussit pas à donner une orientation générale au réseau, et il a plutôt tendance à intervenir dans le fonctionnement interne des établissements (administration-financement-admission-programme etc). Résultat: des crises éclatent régulièrement parce que le réseau n'a pas de politique générale et n'est pas coordonné. Ces crises poussent le Ministère à intervenir encore plus dans le fonctionnement interne des centres, soit par des règlements, soit par des interventions administratives, soit par des mises en tutelle. On entre alors dans un cercle vicieux: les crises poussent le ministère à intervenir encore plus dans des cas particuliers et à négliger les orientations générales.

Ce style de direction du Ministère des Affaires Sociales est manifeste dans le secteur des centres d'accueil. Les fonctionnaires imposent des contrôles



souvent tâtilons dans l'administration interne des centres; cependant, sur des problèmes de fond comme les objectifs du centre et sa clientèle, les directeurs généraux des centres d'accueil ne réussissent pas à obtenir d'indications claires et les demandes qu'ils adressent au Ministère des Affaires Sociales sur ces sujets restent sans réponse. Mais, quand survient une crise, les fonctionnaires réagissent massivement, on crée de nouveaux programmes en vitesse, on débloque des crédits, on oblige les centres à changer de vocation. A la limite, le Ministère des Affaires Sociales agit comme s'il voulait assumer l'administration directe des centres d'accueil. Or les fonctionnaires n'ont absolument pas les informations ou la formation qui leur serait indispensable pour administrer convenablement les centres d'accueil.

Ils seraient, de toute façon, en nombre insuffisant pour le faire. L'administration directe est donc exclue. Toute la structure du Ministère des Affaires Sociales repose d'ailleurs sur le principe de la délégation de pouvoir aux établissements. Cependant, nous trouvons au Ministère des Affaires Sociales deux modes de fonctionnement, il y a d'abord le fonctionnement théorique qui repose sur la distinction: planification, programmation, financement. Il y a ensuite le fonctionnement réel qui est le fait de directives du sous-ministre, de contrôle des détails du budget, de réglementations qui se succèdent au rythme des crises et d'ingérences intempestives dans les centres. Finalement,

Les jeunes mésadaptés sont victimes de l'incohérence des Affaires sociales

ment, la performance du Ministère des Affaires Sociales dans la direction et la coordination du réseau des centres d'accueil est pauvre. Le Ministère devra entreprendre de sérieuses réformes pour améliorer son fonctionnement interne. Nous ne voulons pas tellement nous étendre sur cette question, sauf sur deux points: 1) la planification et l'analyse des besoins; 2) les directions régionales.

Dans la structure actuelle, le Ministère des Affaires Sociales en collaboration avec les Conseils Régionaux de la Santé et des Services Sociaux doit assumer la planification des services. Il doit élaborer les plans dans lesquels, partant des besoins, on identifie les objectifs à poursuivre et les moyens à prendre pour les réaliser. Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de planification réelle, en particulier parce qu'on n'a pas de moyens pour estimer de façon valable les besoins. Dans un document de travail du Ministère des Affaires Sociales on avouait: "Le Ministère ne possède pas d'instruments lui permettant d'analyser et surtout de planifier les réseaux de services". Le plus récent effort de la planification pour estimer des besoins des jeunes mésadaptés a été fait dans un plan quinquennal de développement des centres d'accueil. Les besoins y sont calculés en utilisant des "taux de prévalence" inspirés du plan français. C'est à partir de ces "taux de prévalence" de la mésadaptation que l'on déduit le nombre de places dont on aurait théoriquement besoin dans chaque région. Or, ces "taux de prévalence" ne sont absolument pas un moyen fiable d'estimer les besoins. Ils nous viennent d'études étrangères et il n'y a aucune raison qui permette de penser qu'ils peuvent s'appliquer au Québec. D'autre part, la mésadaptation sociale est un phénomène qui se répartit de façon inégale sur un territoire donné. Ceci a été démontré avec évidence dans des recherches sur la délinquance et la criminalité. Depuis le XIX siècle, les recherches ont démontré qu'il existe de grandes variations dans la "prévalence" de la délinquance; ainsi les régions urbaines présentent très souvent des volumes de délinquance beaucoup plus élevés que les régions rurales. En définitive, ces fameux "taux de prévalence" ne valent pas cher comme point de référence dans une politique de régionalisation. Lorsque, de surcroît, on utilise ces taux, non seulement pour régionaliser, mais comme le seul point de référence d'une planification quinquennale, on ne peut s'empêcher d'être étonné.

niveau du sous-ministre ou du ministre. La régionalisation dont on parle tant au ministère se résume à vouloir saupoudrer des centres d'accueil dans toute l'étendue du territoire mais sans connaître les besoins spécifiques des régions. La création des Conseils Régionaux de la Santé et des Services Sociaux est une autre forme de régionalisation mais la plupart du temps le Ministère des Affaires Sociales fait affaire directement avec les centres d'accueil lorsqu'il s'agit de développer de nouveaux services. C'est ainsi que nous nous trouvons devant un énorme réseau dans lequel fourmillent les comités et organismes n'ayant pas de pouvoir décisionnel véritable. Ce n'est qu'au sommet de la pyramide que l'on trouve quelques hommes (très peu) qui disposent d'un pouvoir de décision réel.

Nous croyons qu'un saine exercice de l'autorité dans le réseau devrait tenir compte des considérations suivantes: 1) Il devrait y avoir une véritable délégation des responsabilités et de l'autorité dans le réseau et, dans leur domaine de compétence, les agents de décisions devraient disposer de l'autonomie et des moyens (financiers et autres) pour s'acquitter de leurs tâches. 2) Ceux qui ont des pouvoirs de décision devraient être le plus près possible du théâtre des opérations. Dans le cas des régions, nous croyons qu'il devrait y avoir une délégation de pouvoir au niveau régional. Il faut donner aux régions le pouvoir de décision qui leur manque actuellement. Il faut être bien implanté dans une région donnée pour connaître suffisamment les personnes, les groupes et les organismes auxquels on pourrait avoir recours pour assumer le développement des services aux jeunes. Il faut aussi bien connaître l'état des besoins d'une région pour prendre des décisions correctes dans ce secteur. 3) Une véritable autorité est indispensable pour réaliser la coordination des différents éléments du réseau et cette autorité ne doit pas être située exclusivement au sommet de la pyramide. L'animation et la consultation ne suffisent pas, il faut, à un moment donné, que quelqu'un puisse trancher, non pas en fonction des intérêts de tel ou tel groupe mais en fonction du bien des enfants. Ce sont les enfants qui souffrent de la dilution actuelle du pouvoir et des responsabilités. C'est pourquoi lorsque nous pensons à une direction régionale, nous pensons à un organisme qui, à la limite, aura l'autorité nécessaire pour contraindre les établissements à rendre les services dont les jeunes ont besoin.

Nous croyons que la Direction de la Planification devra faire un effort particulier dans les années à venir afin de mieux connaître les besoins des jeunes mésadaptés sociaux, non seulement le volume des besoins mais aussi la nature de ces besoins.

Tous ceux qui connaissent le Ministère des Affaires Sociales savent qu'il souffre de centralisation excessive. Les décisions se prennent à un niveau beaucoup trop élevé. Il arrive fréquemment que des problèmes mineurs doivent trouver leur solution au

Le système que nous proposons suppose l'articulation et la coordination d'un ensemble d'organismes divers ayant chacun son rôle à jouer dans le réseau. En effet nous trouvons: 1) les Centres de Services Sociaux ayant surtout pour mission d'évaluer et de placer les jeunes; 2) les centres d'accueil qui offrent des mesures diverses; 3) des organismes privés qui fournissent des services complémentaires. Un tel système nécessite une direction qui soit le plus près possible du terrain des opérations et des mécanismes de coordination efficaces.

Non au contrôle bureaucratique sur l'enfance

par Claude Forget

Selon le Comité, la coordination du réseau d'établissements des Affaires sociales représente déjà un problème. La création de tant d'organismes nouveaux, qui s'ajouteraient aux organismes en place et à ceux prévus dans l'avant-projet de loi sur la protection de la jeunesse, apparaît donc, selon moi, exagérée et inapplicable.

Ce n'est pas parce que des tâches, des fonctions ou des responsabilités ont été identifiées, décrites et jugées indispensables qu'il faut nécessairement créer autant d'organismes distincts pour les assumer. Le ministère des Affaires sociales entend au contraire attribuer chacune de ces responsabilités à des structures administratives déjà existantes et se propose de ne créer que deux nouveaux organismes.

Ainsi, les fonctions d'évaluation et d'accréditation seront confiées au nouveau Conseil de l'agrément des services pour l'enfance mésadaptée du Québec dont je parlerai plus loin. Quant à la coordination régionale des ressources et des établissements, elle sera faite par les tables régionales de concertation et de programmation, nouvelle structure administrative que je décrirai également plus loin.

La sélection du personnel ne peut être effectuée par un "comité provincial", comme le suggère le Comité Batshaw, sans une centralisation exagérée. De plus, on enlèverait aux établissements une dimension importante de leur autonomie. Cependant, rien n'empêche les tables régionales de concertation et de programmation d'établir des normes et des méthodes d'évaluation des candidatures, ainsi que des services-conseils pour aider chacun des centres de réadaptation dans cette tâche.

L'avant-projet de loi sur la protection de la jeunesse confie au centre de services sociaux la responsabilité de la référence, donc de l'admission en centre de réadaptation. Cette attribution n'interdit cependant pas toute discussion et consultation entre ces centres et les tables régionales. Toutefois, devant les réticences notées par le Comité Batshaw lui-même, je considérerais avec inquiétude l'exécution d'un tel mandat par un comité.

Enfin, le Comité n'étaye pas de raisons solides la création d'un organisme de coordination comme la Régie de l'enfance et de la famille. Au contraire, il fait état d'une collaboration déjà existante non encadrée et efficace des centres de réadaptation avec le Haut Commissariat aux Loisirs et aux Sports.

La mission Education-Affaires sociales illustre également très bien l'absence de problème sur le plan de



Le Soleil, Raymond Lavoie

la coordination inter-ministérielle, ce qui ne veut pas dire que centres de réadaptation et commissions scolaires s'entendent au premier abord. Le Comité lui-même rapporte qu'il existe des méfiances et des résistances à ce niveau; pourtant, avec raison, le Comité ne suggère pas la fusion des centres de réadaptation aux commissions scolaires.

Proposer une Régie de l'enfance et de la famille qui remplacerait plusieurs ministères revient à vouloir créer une technocratie en dehors du processus politique. La responsabilité politique est essentielle, selon moi, à la vie démocratique. Quels que soient les défauts des actuels services de l'enfance, personne n'a prouvé qu'ils auraient été meilleurs s'ils avaient été confiés, il y a vingt ans, à une bureaucratie permanente et à l'abri de tout contrôle parlementaire.

Le ministre des Affaires sociales est considéré par l'opinion publique comme responsable des services à l'enfance mésadaptée. Même si, à l'occasion, l'opinion porte sur le ministre un jugement défavorable, jugement dû à la défaillance d'un éducateur ou d'un établissement, il demeure que la responsabilité ministérielle est indispensable. C'est grâce à cette responsabilité, que le réseau des services sociaux peut continuer à répondre aux besoins et aux priorités de la société québécoise. Il importe donc de laisser au titulaire de cette responsabilité des moyens réels d'action.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-ILES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITE: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$23.00	\$50.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi			
Province de Québec	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Autres provinces du Canada	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Pays étrangers	\$37.50	\$75.00	\$150.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

RÉDACTION
647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES 647-3311
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 647-3266
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS 647-3435
PUBLICITÉ GÉNÉRALE 647-3536

AUTRES SERVICES
ACHATS 647-3241
CRÉDITS ET RECOURS 647-3236
PERSONNEL 647-3219
PROMOTION 647-3342



Le Soleil, Reynald Lavie

Les policiers de Sainte-Foy ont eu fort à faire, hier, sur le boulevard Henri IV, où même les remorqueuses éprouvaient de la difficulté à avancer sur la chaussée glissante. Cette artère a été fermée en direction sud durant une bonne partie de la journée.

Calez vos tuques et... (Suite de la première page)

causera une poudrière constante jusqu'à demain.

La température variera entre moins 14 et zéro degré, à l'échelle Celsius. Ce qui veut dire un peu de pluie.

verglaçante ce soir, pluie qui se transformera en neige jusqu'à demain.

Tout ce pot-pourri doit être suivi d'un dégel, en fin de journée, demain, mais pas pour longtemps. Vendredi, à nouveau de la neige. Le ciel se dégagera dans la nuit de vendredi à samedi, où nous connaîtrons enfin une belle journée ensoleillée. Hélas! dès dimanche, le ciel se couvrira à nouveau et la neige recommencera à tomber.

Que nous réserve lundi prochain? Environnement Canada ne pouvait prévoir jusque-là, hier soir. Peut-être que...

Rareté de sel

Par ailleurs, dans un communiqué remis à la presse hier soir, le service des relations publiques de la ville de Montréal fait savoir que la rareté de sel continue à persister dans toute la province et que les principaux fournisseurs ne peuvent plus suffire aux demandes.

Comme exemple, la provision initiale de 100,000 tonnes de la ville de Montréal est déjà épuisée, et ce depuis lundi dernier. D'ici à la fin de l'hiver, la Métropole, qui a un besoin minimum hebdomadaire de 8,000 tonnes, ne pourra recevoir que 3,000 tonnes. Un beau "gâchis" en perspective.

Ailleurs en province, c'est à peu près la même chose. Les Québécois ont certainement pu s'en apercevoir au cours des deux dernières semaines, les rues et boulevards étant demeurés glacés et l'étant encore.

Comme exemple, l'artère la mieux entretenue de toute la région de Québec en raison du danger

qu'elle présente, la côte Salaberry (qui relie la basse-ville au chemin Sainte-Foy), a été fermée durant toute une nuit, la semaine dernière, parce que la ville de Québec n'avait pas de sel. Ce n'est que le lendemain matin que les "saleuses" ont pu y répandre leur "manne bleutée".

Si l'on prend en considération la rareté de sel et toute la neige qui doit s'abattre sur nos régions, il va sans dire qu'on n'est pas sorti du bois et que les automobilistes devront y penser deux fois avant de se risquer sur les routes.

La tempête d'hier

La tempête d'hier, que l'on peut qualifier de "tempête surprise", n'a toutefois pas "surpris" beaucoup d'automobilistes.

En fait, c'est la première tempête de la saison 1975-1976 où si peu d'automobilistes tombent en panne ou s'enlisent dans des amoncellements de neige.

La raison en est bien simple: les fonctionnaires sont restés au travail durant toute la journée et, à leur sortie, la poudrière était terminée, ou presque.

Les équipes de déneigement ont travaillé sans relâche et, à la fermeture des bureaux, toutes les artères étaient praticables et la bonne visibilité accélérât la circulation dense.

Pour une fois, les Québécois ont compris! Ils se sont "rappelés" des appels répétés des stations radio-phoniques, de la télé et des journaux, les avisant de rester chez eux ou au bureau lorsque les mauvais temps persistent.

Qu'il suffise de se remémorer la fameuse tempête du lundi 2 février dernier, où des milliers d'employés de bureaux (fonctionnaires y compris) se sont jetés dans la gueule du

loup, en pleine tempête, en plein milieu de l'après-midi.

Ah! oui, plusieurs ont réussi à se rendre, mais beaucoup n'ont réussi qu'en soirée ou au cours de la nuit, après avoir abandonné leur véhicule ici et là, sur les boulevards.

Rien de mieux qu'une bonne marche dans la neige épaisse et le prix d'un remorquage pour nous faire comprendre que, la prochaine fois, on ne s'y fera pas prendre. Mais il y aura toujours des exceptions.

L'automobiliste averti sait très bien que les premières artères à bloquer, au cours des tempêtes, sont d'abord et avant tout le boulevard Henri-IV, le boulevard Laurentien (par endroits), le boulevard Duplessis, le boulevard Masson, l'autoroute de la Capitale (par endroits), l'extrémité ouest du boulevard Charest et, bien sûr, l'autoroute 20, entre Lévis et Montmagny, la route 2, vers Saint-Augustin-Neuveville, et le parc des Laurentides.

La tempête d'hier, qui s'était formée dans le sud des États-Unis pour ensuite prendre de la force au-dessus des Grands Lacs, a, bien sûr, balayé la province, de Montréal à Québec, mais s'est ensuite dirigée vers le sud des provinces maritimes, frôlant à peine Rimouski et Gaspé, et épargnant totalement la Côte-Nord. Le ciel a d'ailleurs été ensoleillé toute la journée d'hier, à Sept-Îles.

Elle s'est surtout fait sentir dans les États du Maine, du Vermont, de New York et du New Hampshire.

Les vents, pour leur part, ont soufflé constamment en provenance du nord-est. Leur vitesse moyenne s'est maintenue à 25 milles à l'heure, et les rafales les plus fortes enregistrées à l'aéroport de Sainte-Foy ont été de 37 milles à l'heure.

Caouette voulait faire... (Suite de la première page)

choses qui... dans le feu de l'action. Vous avez été en politique vous aussi, avez-vous toujours dit la vérité", a demandé M. Caouette à l'avocat de la poursuite, qui a été deux fois candidat du Parti québécois.

"Oui, mais je n'y suis pas demeuré longtemps", a répliqué aussitôt Me Bertrand.

Et là le témoin a expliqué qu'il avait parlé sur un ton badin quelques fois et que la poursuite ne peut l'accuser de mauvaise foi en aucun temps.

Dans son discours M. Caouette reprochait au plaignant de s'être vanté d'avoir obtenu pour le comté un hôpital, un Cégep, l'école des infirmières, un viaduc, Tembec, SOQUEM, et bien d'autres encore.

"Alors, a poursuivi M. Caouette, je me suis dit que tant qu'à y être allons-y, c'est ça la politique. Tant qu'à se vanter, pour quelque chose, mettons y-en plein les yeux. Ce n'était pas un mensonge mais une amplification des faits, une farce parce que je croyais que mon adversaire était un farceur".

Me Bertrand s'est appliqué à démontrer tout au long du témoignage de M. Caouette que le chef créditiste ne visait qu'à discréditer le candidat du PQ aux yeux des électeurs et à le faire passer pour un fiéffé menteur.

Les 1,000 motels

Le témoin s'est bien défendu d'avoir fait du tort à la personne de M. Flamand mais, a-t-il ajouté, en politique on utilise les méthodes pour gagner une élection et ce sont les idées de M. Flamand que j'ai attaquées.

Au sujet de l'affaire des mille motels à l'exposition universelle de 1967, M. Caouette a déclaré que M. Flamand avait "tripoté dans le dos du Dr Lemay pour le jouer et que celui-ci y avait perdu sa fortune personnelle".

Le texte du discours du 19 octobre 1973 a été déposé devant la cour comme pièce à conviction par la poursuite.

Le mot tripotage signifie "opérations malhonnêtes", a expliqué Me

Bertrand, en se servant du dictionnaire Larousse qui ne donne aucune autre signification dans un sens figuré, comme a tenté de le démontrer M. Caouette dans un effort d'atténuer la portée de cette accusation.

"Je n'ai jamais dit que M. Flamand s'est enrichi par suite d'un tripotage", a tenu à préciser le témoin.

Peu avant l'ajournement de midi, M. Caouette a affirmé qu'il a toujours pensé que le plaignant a une bonne réputation.

Le CRTC invite... (Suite de la première page)

TVA

Au sujet de la station mont-réalaïse,

le CRTC note avec satisfaction l'expansion du réseau TVA à Sherbrooke, Hull-Ottawa et prochainement à Trois-Rivières et prend bonne note des projets et des discussions en vue d'amener ce réseau à Rimouski, en Gaspésie, sur la Côte Nord et en Abitibi.

Le Conseil invite toutes les personnes et entreprises intéressées à finaliser rapidement, en collaboration avec les associés de TVA, des demandes de licence pour desservir les régions de Rimouski et de l'Abitibi. Ces projets cadrent bien avec la politique du CRTC qui cherche à offrir des services publics et privés de télévision canadienne au plus grand nombre de Canadiens.

Tenant compte de leurs ressources financières particulières, le CRTC rappelle aux détenteurs de permis qui desservent Montréal et Québec qu'ils sont en mesure de contribuer plus facilement et plus efficacement à l'extension du réseau TVA.

Télé-Métropole inc

Le CRTC profite de ce renouvellement de licence pour inviter également, le canal 10 à poursuivre son travail en vue d'une amélioration de qualité de la programmation et de chacune de ses émissions offertes à la population du Québec.

Le conseil se dit conscient de la popularité des émissions étrangè-

res que cette station inscrit à son horaire et souhaite que l'on fasse un choix judicieux des émissions étrangères. Le titulaire devrait également exercer plus de rigueur quant à l'inscription de telles émissions à l'horaire.

M. Caouette a ajouté qu'il avait pu à l'occasion conseiller M. Flamand et que ses partisans et collaborateurs ont été libres de travailler pour lui aux élections de 1966 où M. Flamand a été élu député.

res que cette station inscrit à son horaire et souhaite que l'on fasse un choix judicieux des émissions étrangères. Le titulaire devrait également exercer plus de rigueur quant à l'inscription de telles émissions à l'horaire.

Affaires publiques

Le conseil est d'avis que Télé-Métropole doit donner plus d'importance et de dimension à son émission hebdomadaire d'affaires publiques et y consacrer des ressources humaines et financières plus importantes. Le CRTC estime que Télé-Métropole a les ressources pour produire et surtout diffuser aux heures de pointe, en collaboration avec les autres stations du réseau TVA, une émission hebdomadaire originale portant sur des questions et des problèmes qui font souvent l'objet de controverse dans le public et qui intéressent les téléspectateurs d'expression française.

le saviez-vous?

La plus longue phrase jamais vue en littérature se trouve dans "Les Misérables" de Victor Hugo et contient 823 mots, 93 virgules, 51 points virgules et quatre tirets.

MARCHE D'ALIMENTS

Budget

AFFILIÉ À PROVIGO

Profitez de nos spéciaux

VIANDES Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

FILET DE MORUE CONGELE La livre	SAUCISSE FUMEE SWIFT La livre	JAMBON CUIT SWIFT Paquet 6 onces	BOLOGNA TRANCHE SWIFT Paquet 6 onces
.99	.79	1²³	.47

FRUITS ET LEGUMES

ORANGES JAFFA Produit importé de l'Israël Grosneur 133 La douzaine	TOMATES Produit de la Floride Canada No 1 Cello 14 onces	CHOUX VERTS Produit de la Floride Canada No 1 La livre	RADIS Produit de la Floride 2 cellos 6 onces
.79	.39	.14	.25

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 21 FEVRIER 1976

AUTRES AUBAINES

BISCUITS PROVIGO
Brisures de chocolat ou beurre d'arachides
Format de 14 et 16 onces

.69

JAVEL CONCENTRE PROVIGO
Contenant 64 onces

.49

MARGARINE MOLLE CREMEX
La livre

.56

LIQUEUR CANADA DRY 24 cannettes
GINGER ALE OU GINGER BEER 10 onces

4⁸⁹

POMMES DE TERRE
ENTIERES IDEAL Fantaisie

Boite 19 onces **.39**

POIS ET CAROTTES
IDEAL Choix

2 boîtes 19 onces **.79**

CATSUP HABITANT CHOW CHOW

ROUGE Bouteille 24 onces **1¹²** VERT Bouteille 24 onces **1⁰⁵**

CHOCOLAT SEMI SUCRE
CHIPITS

Format 6 onces **.59**

CURE-DENTS

2 boîtes pour **.25**

POIS ET CAROTTES
IDEAL Choix

2 boîtes 19 onces **.79**

NETTOYEUR A EVIERS
PROVIGO
3 boîtes
21.6 onces

1⁰⁰

JUS DE TOMATE
HURON
Choix
4 boîtes 19 onces

.88

PECHES TRANCHEES
PROVIGIPRIX

Boite 28 onces **.59**

PRODUITS PROVIGO

CHOCOLAT INSTANTANE
PROVIGO

Boite 1 livre **.83**

EAU MINERALE
PROVIGO

Bouteille 30 onces **.31**

JUS D'ORANGE RECONSTITUE
PROVIGO
Sucré ou non sucré

Boite 48 onces **.54**

FEVES COUPEES
PROVIGO Jaunes ou vertes

Boite 14 onces **.27**

MACEDOINE
PROVIGO Choix

Boite 19 onces **.35**

POIS VERTS ASST.
PROVIGIPRIX Choix

3 boîtes 19 onces **1⁰⁰**

FEVES AU LARD
PROVIGO avec sauce aux tomates

Boite 28 onces **.58**

GHERKINS SUCRES
PROVIGO

Bocal 16 onces **.89**

PATE ALIMENTAIRE
PROVIGO Macaroni coupe, spaghettini ou spaghetti

Cello 1 livre **.36**

ANANAS TRANCHEES
PROVIGO

Boite 19 onces **.54**

CERISES ROUGES
PROVIGO

Bocal 12 onces **1¹²**

DETERGENT PROVIGO
Mousse contrôlée

Contenant 10 livres **2⁸⁶**

ONGUENT PETROLATUM
PROVIGO

Format 16 onces **1⁰⁶**

La série des incendies s'allonge encore

par Lucien LATULIPPE

Des jeunes, des enfants probablement, seraient à l'origine de l'incendie qui a ravagé, hier, le chalet de la patinoire extérieure du parc Bardy, à Québec. Le vaste bâtiment s'élève au 2225 rue Adjuitor-Rivard, aux limites des paroisses Saint-Paul-de-Maizerets et de Saint-Pie X.

L'alerte a été lancée à 17h08. A son arrivée, le lieutenant Yvon Guénard a

constaté que le feu s'était répandu à la grandeur du second étage de l'édifice et il a fait sonner une seconde alarme.

Les postes 3, 5, 10 et 11 sont venus se joindre au 14. Le chef de division M. Caron était secondé par le chef de district A. Savard. Quatre lances ont été utilisées pour maîtriser le brasier.

L'incendie a pris naissance au second étage, dans le bureau de l'Association des loisirs de Saint-Pie

X. Les enfants y auraient mis le feu, en montant dans l'escalier de sauvetage et en brisant une fenêtre du bureau. On présume qu'ils ont pu entrer ou qu'ils ont lancé un objet enflammé à l'intérieur.

Équipement endommagé

Le chalet dont le rez-de-chaussée peut avoir 60 pieds de longueur était bien verrouillé et il n'y avait personne à l'intérieur. Les premiers pompiers ont dû briser la porte pour entrer et ils ont travaillé environ deux heures et demie avant de pouvoir rentrer à la caserne.

Selon les enquêteurs du Commissariat des incendies, Henri Bédard et André Savard, l'incendie a pu couvrir un certain temps avant que les gens du voisinage ne se rendent compte de la situation. Il venait à cette heure-là et il y avait de la poudre. Vers 16h, des enfants auraient été vus sur le toit de l'immeuble.

L'étage supérieur du chalet était divisé en bureaux et il y avait aussi des chambres où de l'équipement de hockey était gardé. Il va sans dire que tout le matériel est avarié. Le rez-de-chaussée a été copieusement inondé.

Les enquêteurs ont appris que ce n'est pas la première fois que ce bâtiment est la cible de vandales et des enfants devaient être interrogés, aujourd'hui.

Au Village Huron

La maison de M. André Gros-Louis, située au 11 rue des Vétérans nord, au Village Huron, a été lourdement endommagée par un incendie, hier. La police ne déplore aucun mort ni blessé, bien que Mme Gros-Louis ait failli y rester, en tentant d'éteindre les flammes. Les pertes matérielles sont d'au moins \$25.000.

Les pompiers de Loretteville ont été alertés vers 11h10. Le chef Arthur Couture, qui était au poste à cette heure-là, s'est précipité sur les lieux pour constater que le feu sortait déjà à pleine fenêtre à l'arrière de la maison.

La lutte contre le brasier a été retardée au début par le manque de pression dans le tuyau d'aqueduc qui alimente la rue en question. Loretteville fournit l'eau au Village Huron qui, lui, se charge de l'entretien de la tuyauterie.

Pour avoir une meilleure pression, le chef Couture dit qu'il a dû faire

brancher une pompe à incendie sur une borne-fontaine du boulevard de la Rivière pour alimenter celle qui se trouvait près de la maison en feu. Malgré la perte de ces minutes précieuses, les pompiers ont pu maîtriser le brasier en moins d'une heure, mais ils sont restés sur les lieux jusqu'à 14h.

Sac de déchets en cause

L'enquête a révélé que le feu avait pris naissance sous le lavabo de la cuisine, dans un sac de déchets en plastique. Mme Gros-Louis a tenté de l'éteindre en lançant des plats d'eau sur le sac, tout en disant à ses deux enfants de 4 et 7 ans de se rendre chez le voisin d'en face. Les enfants étaient en légers vêtements et pieds nus lorsqu'ils sont arrivés chez M. Denis Sioui.

Quelques minutes plus tard, Mme Gros-Louis a été forcée de sortir et elle s'est écrasée dans la neige à demi suffoquée par la fumée. Elle a quand même pu dire à un garçon qui passait d'alerter les pompiers, ce qui a été fait de chez M. Raymond Duchesne, le troisième voisin.

Mme Gros-Louis s'est rendue rejoindre ses enfants et Mme Sioui a constaté à ce moment-là que le feu sortait par la fenêtre arrière de la maison. Un peu plus tard, elle a été transportée à l'hôpital pour y recevoir des soins.

Les murs intérieurs de la maison étaient en contre-plaqué et ainsi le feu s'est-il propagé rapidement à la grandeur. L'ameublement a été grandement détérioré.

Le chef Couture a mentionné, hier soir, que l'incendie du 8 février dernier sur la rue Légare, à Loretteville, s'était soldé par des pertes matérielles de \$150.000. Trois des 16 logements étaient inoccupés. Cinq locataires ont pu récupérer tous leurs biens qui devront être nettoyés toutefois, tandis que cinq autres ont pu sauver certains morceaux de leur ménage.

Par ailleurs, l'incendie qui a ravagé, avant-hier, pour la seconde fois en deux ans, une maison inhabitée de trois étages située au 95 rue Sault-au-Matlot, à Québec, serait probablement l'oeuvre de robineux qui y trouvaient refuge et qui y ont été délogés à maintes reprises.

Trois alertes ont été nécessaires et il est heureux que les pompiers soient parvenus à éteindre le brasier avant qu'il ne s'attaque aux immeubles

voisins qui sont occupés. D'un côté, il y a l'imprimerie Clermont et, de l'autre, la brasserie Delmonico.

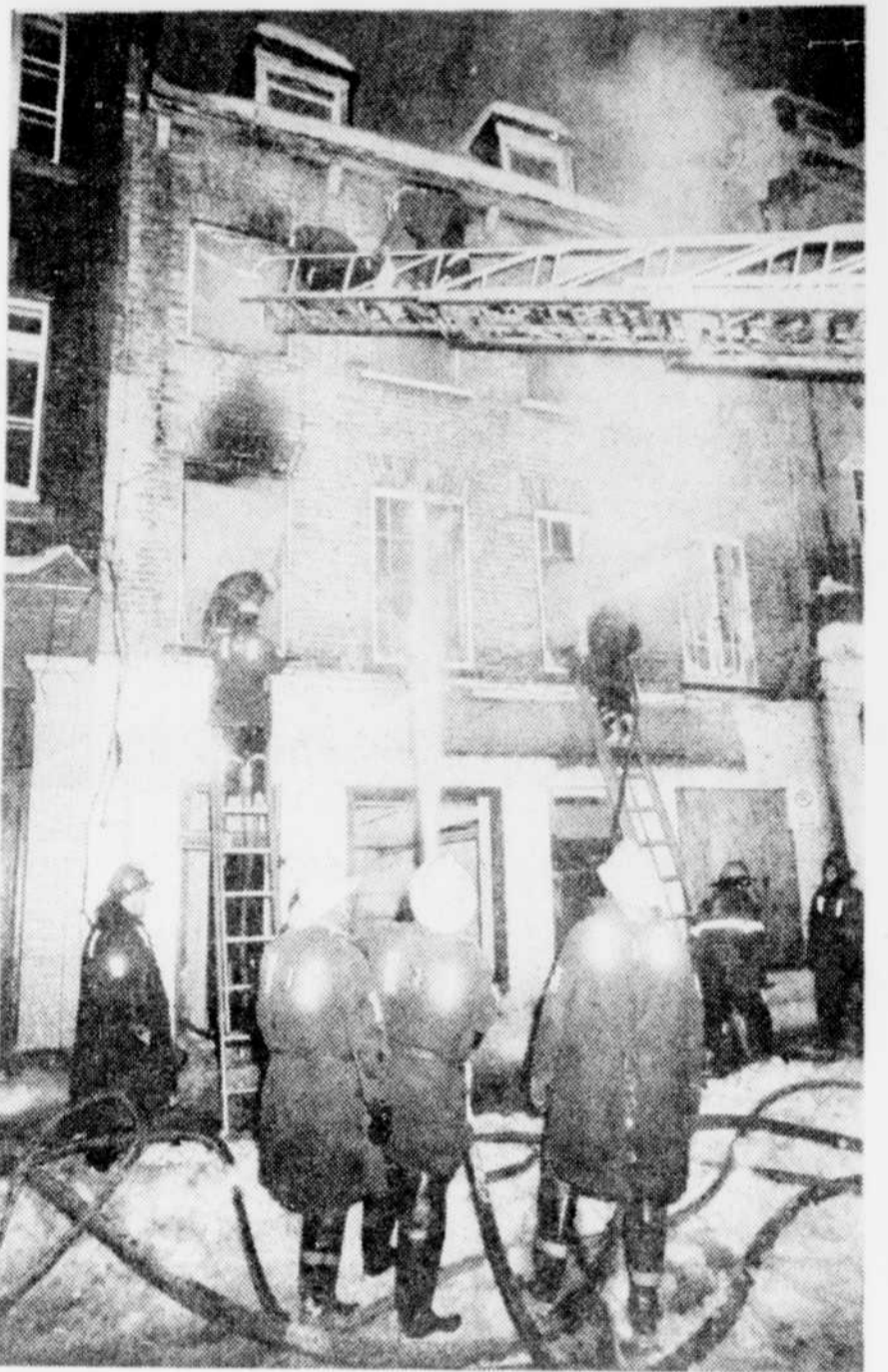
Les flammes faisaient rage à la grandeur du second étage lorsque le

lieutenant Lionel Vachon et ses pompiers du poste no 5 sont arrivés. Par l'arrière où passe la petite rue Sous-le-Port, il y avait du feu à la grandeur du rez-de-chaussée.



Le Soleil, Reynald Lavoie

Des enfants seraient à l'origine de l'incendie qui a ravagé le chalet de la patinoire extérieure du parc Bardy.



Le Soleil, Reynald Lavoie

L'incendie qui a ravagé une maison de la rue Sault-au-Matlot semble être l'oeuvre de "robineux".

Québec est priée de se donner des règlements précis pour le Carnaval

par J.-Claude RIVARD

La ville de Québec a été invitée, par la Cour supérieure, à se donner des règlements clairs et précis pour régir la circulation des véhicules à l'intérieur des vieux murs, pendant certaines périodes du Carnaval.

Le juge Maurice Jacques l'a fait dans une décision où il se voit dans l'obligation de refuser l'émission d'une injonction provisoire à un propriétaire de calèches, lourdement ennuyé par la fermeture du Vieux Québec à la circulation pendant la journée de samedi.

Si ce dernier n'a pu démontrer qu'il avait un droit au moins apparent à un recours aussi extraordinaire que l'est l'injonction, le juge s'est toutefois permis de commenter que les règlements actuels de la ville de Québec sont loin d'être clairs.

C'est en vertu d'une délégation générale de pouvoirs faite à son chef de police que la ville peut fermer, en tout ou en partie, certaines parties de son territoire à la circulation des véhicules.

Sans avocat, textes de loi et de jurisprudence en mains, notre caléchier a argumenté que cette délégation de pouvoirs ne concerne que les véhicules automobiles et non pas les véhicules à traction animale.

Le requérant a fait valoir que l'impossibilité d'exploiter ses 23 calèches pendant une "grosse journée" de Carnaval par la fermeture des rues du Vieux Québec lui causera une perte d'au moins \$2.500.

Tout en reconnaissant que les règlements de la ville de Québec ne semblent pas du

tout clairs, et qu'il est même possible que ce propriétaire de calèches soit en droit de réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice subi, le juge Jacques a toutefois maintenu qu'en matière d'injonction, l'affaire est tout autre.

Il a retenu le point de vue de la ville voulant que la présence des chevaux, tout autant que d'automobiles, au milieu de gens surexcités, bon nombre étant dans un état d'ébriété avancé, peut être de nature à mettre en danger la sécurité publique.

Fiancés, le meilleur endroit pour choisir ceux avec qui vous voulez vivre.

FOYER MEUBLE
200 EST, ST-JOSEPH, 529-9648
SUCC. 144 OUEST, ST-VALLIER

PLUS DE 26 AMEUBLEMENTS EN MONTRE A PRIX-DEFI...

CAMP DE VACANCES L'OASIS NOTRE-DAME (Lac-Simon, Cté Portneuf)

Le camp, dirigé par les Religieux de St-Vincent-de-Paul, reçoit les garçons de 8 à 14 ans du 27 juin au 18 août. Sur demande, on peut profiter de périodes de 15 jours. Des activités variées sont offertes aux campeurs, telles que: plein-air, camping, socio-culturel, sports, arts plastiques, sciences naturelles, natation, canotage, etc... Le tout sous l'habile direction de moniteurs compétents. Il est à noter que l'Oasis Notre-Dame est membre accrédité de l'Association des camps du Québec.

ADRIEN DUPERRE, fr. s.v.
804, Côte d'Abraham, Québec
G1R 1A3
Tél.: 525-7178

J. Paul Fortin
914 SAINT-JEAN PLACE LAURIER
Stationnement gratuit parc-autos d'Youville

BOTTES "CAVALIERES" PRINTEMPS 76

EXCLUSIVITE

"TOUT CHEVREAU" DOUBLURE TOUT CUIR \$75.00

SE PORTANT AUSSI BIEN A L'INTERIEUR...

CHARGEX **master charge**

GRAND ASSORTIMENT CHOIX DE COULEURS



Le Soleil, Roland Marcoux

Tirez-moi de là

Une chaussée glissante, c'est fait pour tout le monde, même pour ceux qui mènent une "vie d'ange".

Les créanciers veulent exploiter "Le Périgord"

par J.-Claude RIVARD

Pendant que la Commission de Contrôle des permis d'alcool délibère sur la demande formulée par le procureur général du Québec d'annuler les permis d'exploitation du bar-salon "Le Périgord", la masse des créanciers a pris un ultime moyen pour tenter de "sauver la sauce".

Elle a demandé à la cour supérieure de l'autoriser à solliciter un transfert de permis à CCPA en faveur du syndicat de faillite, M. Grégoire Bellavance, agissant à titre de syndic. Cette autorisation lui a été accordée, hier, sous la signature du registraire-adjoint, M. Raymond Hains.

"Le Périgord", situé au 38 rue Saint-Stanislas, propriété de MM. Antoine Bartheletti (président), Jacques Saint-Laurent (vice-président), et André Schoeffel (secrétaire), avait particulièrement retenu l'attention de la presse lorsque son gérant, M. Michel Vaugois, fut inculpé en rapport avec un meurtre survenu

à Saint-Émile, le 16 juin dernier. On en avait également parlé en signalant que l'actuel remplaçant de ce dernier, M. Jean-Paul "Paulo" Deschesnes, avait lui-même été victime d'attentats survenus dans des circonstances inexpliquées.

C'est dans le cadre du procès de Vaugois que l'endroit fut défini comme étant le pied à terre d'un groupe de malfaiteurs notoires et d'homosexuels de la région, ainsi que le centre nerveux du trafic de la drogue dans un certain nombre d'établissements du Vieux Québec. La police alla même jusqu'à révéler et avoir découvert de fortes quantités d'armes offensives, ainsi qu'une arme à feu ayant effectivement servi à un meurtre survenu l'an dernier, à Cap-Rouge. On ajouta même y avoir vu quel- qu'un d'important de la métropole, faisant ainsi allusion à l'un des célèbres frères Dubois.

Tous ces éléments ont été ressassés par le ministère

public, représenté par Me Ghislain Levasseur, lorsqu'il s'est présenté devant la CCPA pour réclamer l'annulation du permis d'exploitation du "Périgord".

Mais il y a l'autre côté de la médaille. Le dossier de la "cour" de faillite révèle que les événements de juin 1975 semblent avoir marqué le début des difficultés pour cet établissement.

Il y eut d'abord une pétition de faillite, puis une offre de règlement en faveur de la masse des créanciers par M. Vaugois. La proposition fut acceptée. On consentait à résorber le tout au moyen de versements mensuels de \$850.

Le permis

Pendant plusieurs mois, ces versements n'auraient pas été effectués. L'un des créanciers, le fournisseur Louis Fréchette Inc., a demandé l'annulation de la

proposition: il l'a obtenue au tout début du mois.

C'est en argumentant que le permis d'exploitation est l'une des rares valeurs négociables que possèdent les créanciers du bar "Le Périgord" que le syndicat de faillite Grégoire Bellavance a sollicité l'autorisation de formuler sa demande pour un transfert de permis.

Son argument est le suivant: si le permis est annulé par la CCPA, les créanciers n'auront presque rien de liquidités à se partager, puisqu'il faudra au moins six mois à l'éventuel acquéreur de l'établissement pour obtenir un nouveau permis, suivant les règlements de la CCPA. En conséquence, la vente du bar "Le Périgord" rapporte peu de bénéfices, estime-t-on.

Le juge André Trottier, de la cour supérieure, a substantiellement homologué la décision du registraire.

Deux motoneigistes heurtent une auto, à Saint-Raphaël

par Lucien LATULIPPE

La route a fait deux morts à Saint-Raphaël de Bellechasse, hier soir, et une fillette s'est noyée dans un puits à Saint-François-Xavier-Viger, dans le comté de Rivière-du-Loup. Les victimes sont Alfred Bernard, âgé de 21 ans, fils de Wellie Bernard, de la rue Principale, à Saint-Raphaël, Claude Picard, âgé de 18 ans, fils de Trefflé Picard, du rang du Gravier, de la même paroisse, et Sylvie Dubé, âgée de 8 ans, fille de Lionel Dubé, de Saint-François-Xavier-Viger.

d'Armagh, le Dr R. Talbot a constaté que les deux victimes avaient succombé à de multiples fractures tant du crâne que des membres.

Selon l'agent Claude Gendron qui a été secondé par les agents L. Boucher et L. Vaillancourt, tous trois du poste de la SQ à Montmagny, le choc a été violent. Après l'impact, la motoneige a continué à rouler et elle s'est immobilisée au-delà de l'auto.

Trouvée noyée

Quant à Sylvie Dubé, elle a été trouvée noyée dans le puits dont l'eau était utilisée pour arroser la patinoire de l'OTJ, à Saint-François de Rivière-du-Loup.

Personne n'a été témoin de la noyade qui serait survenue, croit-on, vers 15h. Le corps a été repêché avec un grappin, vers 20h45, par les agents R. Rancourt et R. Saint-Pierre, du poste de la SQ à Rivière-du-Loup.

Le puits en question était recouvert et il était surmonté d'une cabane. Les préposés de la patinoire s'y étaient rendus dans l'après-midi. Pour puiser l'eau, ils enlevaient des blocs de béton, ce qui laissait une ouverture de 16 pouces sur 24.

La Sûreté du Québec précise que MM. Bernard et Picard ont péri lorsque la motoneige sur laquelle tous deux circulaient a heurté l'arrière d'une auto immobilisée le long du rang Sainte-Catherine.

L'accident est survenu vers 19h30, en face de l'entrée d'une maison, et les deux jeunes gens ont connu une mort instantanée qui a été confirmée par le Dr André Roy. Par la suite, à la morgue

\$234 millions pour un régime de garderies

Un régime "gratuit" de garderies publiques au Québec coûterait \$234 millions par année, a affirmé M. Guy Morin, président du Parti libéral provincial de la région de Québec.

M. Morin a fait ce calcul: "Sachant que le Québec compte un demi-million d'enfants de moins de 6 ans et qu'une garderie charge \$0 par jour, et sachant que 30% des femmes québécoises travaillent, cela fait \$234,000,000 par an." a-t-il dit lors d'une réunion de libéraux de Québec.

COMMUNIQUE DIRECTEURS DIRECTEURS ADJOINTS...

Egalement toute personne ayant à sa charge des représentants dans le domaine de l'ASSURANCE-VIE sont conviés à un souper-causerie où la motivation sera à l'ordre du jour.

Motivologue de grande valeur, notre conférencier sera nul autre que

M. LEONARD DEROCHEURS

ENDROIT ET DATE: 19 février, Quality Inn à 17h.00

ARTHUR THIVIERGE & FILS

EPICIER-BOUCHERS — GROS et DETAIL
198 Hermine (coin Mazenod). Tél. 522-3804

JUS PRUNES WELCH, 24 OZ 2/1.19	POULET CANADA "A" DE 3 A 4 LB, LB .79
BREVAGE ORANGE AL, 48 OZ 2/36	CUISSES POULET 10 LB, LB .99
CUBES OXO BO. POU. 12 PR .47	JAMBON COTTAGE, LB 1.99
CORN STARCH BENSON, LB 2/63	BACON TRANCHE, LB 1.75
SOUPE LEG. HEINZ, 10 OZ 4/88	SAUCISSE FUMÉE, LB .79
BLE D'INDE GRAINS, 19 OZ 2/79	STEAK RONDE TR. COM., LB 1.69
POIS A CAROTTES, 19 OZ 2/79	STEAK SURLONGE, LB 1.59
POULET ESTA, 1 OZ .69	STEAK HACHE, LB 1.69
LANGUE CUBES ESTA, 5 OZ .73	ROTI PALETTE, LB .85
BETTES MAR. HAB. 48 OZ 1.15	BARIL POULET, 9 MORG. 2.95
GHERKINS SUCRES HAB., 15 OZ.99	HAUT PATTE LARD, LB .79
MAYONNAISE HELLMAN, 24 OZ 1.29	BOEUF CUBES, LA LB 1.89
MARGARINE GOLDEN, 2 LB .89	MARINADE SURE HAB., GAL. 3.95
McINTOSH (140), DOUZ. .95	MOUTARDE CHEF, GALLON 1.59
ORANGES FLO. (125), 2 DOUZ. 1.19	CONFITURE FRAI. POM., 38 OZ 2.05
PAMPLEMOUSSES (48), 6 PR .69	NOUR. CHIEN FIDO, 48/15 7.49
CITRONS E.-U. (140), DOUZ. .89	KOTEX REGULIERE, 48 2.99
TOMATES MEXICAINES, 6/7 LB .31	SANI-FLUSH, 47 OZ .85
CHOUX FLO. NO 1, LB .17	

TAPIS METROPOLITAIN VOUS DONNE PLUS QUE LE TAPIS QUE VOUS RECHERCHEZ!

• BAS PRIX • QUALITE • SELECTION
• Choix de couleurs • Garantie

JEAN-LOUIS CHAPDELAIN
Président

MICHEL CHAPDELAIN
Vice-président

"Venez dès cette semaine vérifier et profiter de cette offre alléchante à laquelle vous ne pourrez résister. Chaque achat sera suivi de notre garantie personnelle pour votre entière satisfaction."

Les frères Chapdelaine.

Épargnez jusqu'à 60% sur balances de rouleaux

12' x 16'9" Colonade nylon, rouille.	Ord.: \$220.00	SPECIAL \$156.00
12' x 15'8" Bellwood Velours, vert lime	Ord.: \$294.00	\$200.00
12' x 8'3" Primeau commercial, orange.	Ord.: \$75.00	\$45.00
12' x 14' Gemini commercial, rouille	Ord.: \$260.00	\$150.00
12' x 8' Winchester Twist, brun	Ord.: \$135.00	\$85.00
12' x 16'6" Métreau Shag, or	Ord.: \$240.00	\$177.00
12' x 9' Astro commercial, vert	Ord.: \$100.00	\$72.00
12' x 12'9" Fantastique commercial, or	Ord.: \$136.00	\$85.00
12' x 9'10" Dauphin commercial, vert	Ord.: \$80.00	\$50.00
12' x 7'5" Castille Shag, mauve	Ord.: \$120.00	\$80.00
12' x 13'3" Maplewood Velours, or	Ord.: \$225.00	\$180.00
12' x 15' Happy Isle Shag, rose	Ord.: \$240.00	\$169.00
12' x 9'9" Sherwood Velours, vert lime	Ord.: \$100.00	\$60.00
12' x 11'5" Cérano commercial, beige	Ord.: \$106.00	\$75.00
12' x 6'4" Stempede commercial, biscuit	Ord.: \$56.00	\$35.00
8' x 8' Colonade commercial, or	Ord.: \$80.00	\$50.00
12' x 10'5" Happy Isle Shag, cuivre	Ord.: \$140.00	\$118.00

SUPER SPECIAL DE TAPIS METROPOLITAIN

TAPIS COMMERCIAL: Idéal pour votre salle de jeux, passage, escaliers, trafic dense. Choix de couleurs.	\$5.95 v. car.
BARRYMORE: Nylon splash, très épais, très pratique et décoratif. Choix de 14 couleurs.	\$6.95 v. car.
CELANESE: Tapis cuisine fait de nylon tissé très serré. Idéal pour cuisine et salle de jeux. Choix de couleurs.	\$5.95 v. car.
HARDING: 2 tons nylon sculpté. Idéal pour salon, salle à manger, chambres. Choix de couleurs.	\$6.49 v. car.
CROSLY KARASTAN: Épais nylon splash. Idéal pour votre salon, salle à manger, passage et escaliers.	\$8.95 v. car.
HARDING: Épais splash nylon. Choix de couleurs fantastiques qui redonnent l'apparence de votre foyer. Très luxueux.	\$10.95 v. car.

SUPER SPECIAL TAPIS COMMERCIAL

Envers caoutchouté, choix de 7 couleurs. Idéal pour circulation d'ense. Quantité limitée; premiers arrivés - premiers servis.

\$3.69 v. car.

EXCLUSIVITE VASTE CHOIX DE CARPETTES

à partir de **\$43.95** à **\$500.00**

PLUS DE 900 ROULEAUX DE MARQUES RECONNUES EN MONTRE

- Crossley Karastan
- Armstrong
- Caravelle
- Ozite
- Harding
- Peerless
- Barrymore
- Venture
- Celanese
- Cornel
- Seneca
- Burlington

SERVICE A DOMICILE GRATUIT 681-3514

NOUS AVONS LE PLUS GRAND CHOIX DE COULEURS A QUEBEC!

• cuivre antique	• vieux rose	• turquoise	• café
• perle embrumée	• fanelle	• or lapaze	• gros bleu
• or moisson	• or ambré	• blanc caméo	• beige
• vert printemps	• rouge vermeil	• bleu royal	• jaune
• vert lime	• ivoire frappé	• bronze	• jaune anis
• bleu océan	• brun marocain	• orange lacté	• rouille
• feuille d'automne	• blanc neige	• céleri	

INSTALLATION GARANTIE A VIE

GRATUIT MAGNIFIQUE BISSELL

avec achat de 30 v. c. ou plus excepté sur Ozite.

LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS METROPOLITAIN

"Les spécialistes du tapis"

OUVERT TOUS LES JOURS JUSQU'À 18h. JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21h., SAMEDI JUSQU'À 17h.

VOUS ETES TOUJOURS PRES DE TAPIS METROPOLITAIN

CHARLESBOURG: Orsainville, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Sagouin, etc... - 10 minutes.

COTE DE BEAUPRE: Fiftail, Beaupré, Beauriville, etc... - 15 minutes.

RIVE-SUD: L'Ange, Leson, St-Amand, Charby, etc... - 15 minutes.

130 AV. PLANTE VILLE VANIER
TEL.: 681-3514

Poulin subit une nouvelle rebuffade du juge Trottier

par J.-Claude RIVARD

L'ancien propriétaire du restaurant "La Bourgogne", de Sainte-Foy, Henri-Georges Poulin, qui devait se retrouver ce matin (et peut-être aussi demain) en face à face avec l'industriel Paul Vachon, de Sainte-Marie-de-Beauce, devant le juge André Trottier de la cour supérieure, a quitté hier le palais de justice de Québec en emportant une rebuffade de ce dernier...

Le juge ne s'est pas montré satisfait des motifs invoqués par Poulin dans une déclaration assermentée, en vertu de laquelle il entendait faire casser un jugement par défaut de \$5.000 favorisant une dame de 910 Place Beloeil qui s'est grièvement blessée à "La Bourgogne", le 8 décembre 1971.

Le juge Trottier a enjoint à Poulin de revenir devant le tribunal le 16 mars, accompagné de témoins, s'il veut justifier le sérieux de son affidavit.

L'histoire

Le soir du 8 décembre 1971, la dame en question s'est rendue à "La Bourgogne", située au 969 route de l'Église, à Sainte-Foy. A un certain moment, elle a fait une chute dans un escalier. Elle a poursuivi l'établissement pour \$7.300 en affirmant que les lieux étaient mal éclairés et mal entretenus, à la connaissance même du propriétaire de l'établissement. Le bref d'assignation est daté du 5 décembre 1972.

Il y eut une comparution signée par Me Ghislain Levasseur, le 12 novembre. Un plaidoyer suivit. Le 13 décembre, argumentant de façon laconique qu'il y avait "absence de lien de droit",

Pour des raisons non précisées, Me Levasseur a abandonné le dossier. On l'a retrouvé en possession de Me Raymond Carrier, qui s'est à son tour adressé à la cour supérieure en juillet 1975, pour réclamer son retrait du dossier en invoquant "le refus de collaborer de son client". Le juge Gabrielle Vallée a autorisé son retrait, le 14 août 1975.

Le 20 décembre, un huissier se présentait au domicile de Poulin pour remettre un "avis" réclamant la désignation immédiate d'un nouveau procureur. Cet avis fut ignoré.

C'est la raison pour laquelle, le 8 janvier 1976, Me Jean McNicoll procureur de la "victime" de l'accident, a fait inscrire la cause "par défaut". Comme de fait, le 27 janvier, le juge Gabriel Roberge a ordonné à Poulin de payer à la "victime" une somme de \$5.056.19 outre les intérêts, frais et dépens. Poulin a reçu copie du jugement le 28 janvier.

Contestation

Représenté cette fois par une troisième étude légale, celle à laquelle appartient Me Jacques Bouchard, Poulin est revenu devant la cour supérieure hier avec une déclaration assermentée qui dit que "l'avis de constitution d'un nouveau procureur" ne lui a jamais été signifié personnellement, le 20 décembre, puisque c'est précisé-

ment le jour où il a quitté Québec pour la Floride, avec les membres de sa famille. Il en serait revenu le 24 janvier.

A cause de cette présumée irrégularité, il urge de casser le jugement par défaut du juge Roberge, estime-t-il.

Hier matin, le juge Trottier a émis l'avis que sa déclaration assermentée est loin d'être assez claire et suffisante. C'est la raison pour laquelle il a enjoint à M. Poulin de revenir en cour supérieure, le 16 mars, avec ses témoins.

Aujourd'hui et demain

Poulin devait se retrouver aujourd'hui devant le même juge, face à face avec l'industriel Paul Vachon, pour autre chose.

C'est à propos de la saisie-arrêt (qui n'a pu être exécutée de plus de \$600.000 qu'il entendait effectuer en fin de semaine dernière sur les biens mobiliers et immobiliers de M. Vachon. Représenté par Me Jean Morissette, ce dernier devait démontrer à la cour la fausseté de la déclaration assermentée sur laquelle s'est basé Poulin pour obtenir une telle saisie. En supposant que le juge ne retienne pas cet argument, l'affaire rebondira, demain, alors que l'on tentera de démontrer que l'affidavit de Poulin est insuffisant.

On se rappellera que c'est à propos de ce même litige que les deux hommes se sont retrouvés devant le juge Trottier, lundi après-midi: ce dernier a refusé à Poulin de se prévaloir de la protection de la loi par anticipation dans le cadre d'une déclaration préalable qui se rapporte à cette "tentative" de saisie.

Autres causes

Une telle protection de la loi aurait normalement dû avoir pour effet de faire en sorte que les conséquences de ce recours civil ne puisse incriminer Poulin devant la cour criminelle, où le ministère public l'accuse d'extorsion.

Il aurait exigé une rançon de \$200.000 de M. Vachon, s'il voulait revoir vivante sa fille, alors qu'elle se trouvait en voyage au "pays du soleil", au cours des mois de janvier et de février 1975.

Poulin, qui habite au 955 de la 70ème Rue à Charlesbourg, est actuellement en liberté provisoire en vertu d'un cautionnement de \$7.500 exigé par la Cour d'appel du Québec. Celle-ci a maintenu, le 10 décembre dernier, sa condamnation à deux ans moins un jour de prison, l'objet d'un recours en Cour suprême. Dans cette affaire, il a été trouvé coupable d'avoir détourné pour \$27.500 de fonds, au dépens de la Banque de Montréal, succursale de Saint-Georges, entre le 15 février 1971 et le 13 janvier 1972. Avec la complicité de l'ex-gérant de banque René Palardy. Lourdemont endetté, il menaçait ce dernier de faire faillite, lorsqu'il aurait conçu l'idée de procéder par faux billets (et leurs renouvellements, avec pièces accessoirement), portant les noms de citoyens de la Beauce choisis au hasard, dans un bottin téléphonique.

Couple trouvé assassiné

MONTREAL (PC) — Serge Lacroix, 35 ans, et son épouse Raymond Richard, 32 ans, ont été assassinés tous deux d'une balle dans la tête après avoir été ligotés, baillonnés et battus.

L'homme et la femme ont été retrouvés sans vie, vers 21 h. 30 lundi, dans leur roulotte à Saint-Hubert. Selon la police municipale, il s'agit d'un règlement de comptes.



VENTE avant rénovation

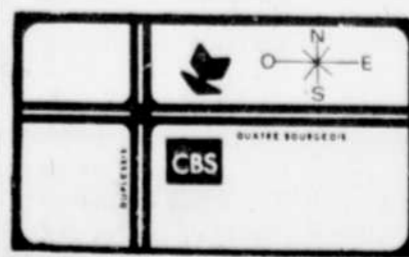
20% à 50% DE RABAIS sur certaines marchandises en surplus

EXEMPLES:

pôles de bois pour rideaux
quincaillerie décorative
opérateur de porte de garage
système de bibliothèque, etc.

Nous devons faire de la place!

Ces prix seront en vigueur jusqu'à samedi le 21 février et les quantités sont limitées



Lundi, mardi, mercredi: 9h. a.m. à 6h. p.m.
Jeudi et vendredi: 9h. a.m. à 9h. p.m.
Samedi: 9h. a.m. à 5h. p.m.
place XXXX des quatre-bourgeois
(Coin Duplessis et Quatre-Bourgeois)
668-8811

842-3648
445 boul. Bastien Neufchâtel Centre d'achats Dallaire

<p>SCOTTOWELS Essuie-Tout Rég. \$1.31 SPECIAL .89 Quantité limitée</p>	<p>COTTONELLE Papier de toilette En paquet de 4 rouleaux Rég. \$1.25 SPECIAL .89 Quantité limitée</p>
<p>SPECIAUX DE LA SEMAINE (SUR PLACE SEULEMENT) SPECIAUX DE LA SEMAINE</p>	
<p>ALGEMARIN 21 bains mousse aux algues marines, avec un savon algemarin au cold cream. Grátis. Quantité limitée. Rég. \$8.55 SPECIAL 3.89</p>	<p>BAIN MOUSSE Clouds de Clairor, aux herbes, 8 onces, nettoyant et hydratant. Quantité limitée. Rég. \$2.69 SPECIAL 1.39</p>
<p>ENSEMBLE NIVEA Tout ce qu'il faut pour protéger l'épiderme contre les rigueurs de l'hiver. Lait, crème, savon, lotion à mains. Quantité limitée. Rég. \$3.69 SPECIAL \$1.99</p>	<p>CLOSE-UP Dentifrice super blanchissant et rince-bouche combiné. Régulier ou menthe. Quantité limitée. Rég. \$1.67 SPECIAL .99</p>
<p>LIFEBUOY Savon déodorant, paquet de 3 pains. Format de bain. Quantité limitée. Rég. \$1.19 SPECIAL .89</p>	<p>NOXZEMA 16.5 onces, désodorisant à vaporiser. Protection de 24 heures. Quantité limitée. Rég. \$2.19 SPECIAL \$1.39</p>
<p>SHAMPOING BRECK 400 ML. Formule d'or, cheveux gras, secs ou normaux. Quantité limitée. Rég. \$2.99 SPECIAL 1.49</p>	<p>MISS BRECK 16 onces, fixatif aérosol, régulier ou super. Parfumé ou non parfumé. Quantité limitée. Rég. \$2.59 SPECIAL \$1.39</p>
<p>LAMES SCHICK II Enduite de Teflon, en 5 cartouches pour tout rasoir de cartouche. Quantité limitée. Rég. \$1.39 SPECIAL .79</p>	<p>WET-ONES 70 serviettes humides pour nettoyer et rafraîchir les mains et le visage. Très pratique dans la salle de bains. Quantité limitée. Rég. \$1.99 SPECIAL .99</p>
<p>PLAYTEX Ensemble de biberons à télines. 50 sacs à jeter, 6 porte-sacs et couvercles. 1 anneau de sécurité. Quantité limitée. Rég. \$10.95 SPECIAL 6.59</p>	<p>BABYSCOTT 30 couches régulières ou 24 super-absorbantes pour la nuit. Quantité limitée. Rég. \$2.89 SPECIAL 1.89</p>

(Centre Rexall) NOMBREUX AUTRES SPECIAUX SUR PLACE (Centre Rexall)

faits divers et justice

On doit mettre fin au marchandage des plaidoyers

par Fernando LEMIEUX

On devrait mettre fin au plus tôt à la pratique du marchandage des plaidoyers, préconise la Commission de réforme du Droit du Canada dans son quinzième document de travail rendu public hier.

Cette dernière définit un "marchandage de plaidoyers" comme étant une entente en vertu de laquelle l'accusé consent à plaider coupable, en échange de la promesse d'un avantage quelconque. Un tel avantage pourrait se traduire par la réduction de l'accusation à une inculpation moindre, ou encore par une entente ayant trait à la sentence elle-même.

Dans son rapport intitulé "Les poursuites pénales: responsabilité politique ou judiciaire?", la Commission soutient que l'élimination du marchandage de plaidoyers peut s'effectuer sans passer par la voie législative.

Elle suggère plutôt que les

procureurs généraux des diverses provinces émettent des directives à leurs représentants à cet effet et que les juges se servent de leur influence pour décourager le recours à ce procédé.

PLUSIEURS RAISONS

La Commission offre plusieurs raisons au soutien de sa recommandation. "Tout d'abord, dit-elle, tant que cette pratique existera, les parties feront tout pour renforcer leur pouvoir de négociation", et elle ajoute:

"La Couronne aura la tentation de forcer la note en portant des accusations, ou encore d'exagérer la solidité de la preuve. Pour sa part, la défense risque d'utiliser des procédés dilatoires (pour étendre les délais à outrance), de choisir un procès par jury pour renforcer sa position, d'exagérer la qualité de sa défense ou de refuser de plaider coupable, même s'il n'existe aucun moyen ou possibilité d'acquiescement.

"Ce petit jeu qui précède

le plaidoyer devient alors une sorte de rituel n'ayant aucune relation avec la réalité de l'affaire."

La Commission s'oppose en outre au caractère secret de cette pratique et s'inquiète des irrégularités que le marchandage des plaidoyers occasionne dans le prononcé des sentences.

"En fin de compte, souligne avec force le rapport, nous (les commissaires) nous opposons surtout au marchandage de plaidoyers... parce que cette pratique est en contradiction avec la notion même de la justice. La justice ne devrait pas être, et ne devrait pas sembler être, quelque chose qui puisse s'acheter à la table de négociations.

"Un tel système ne peut se mériter le respect ni du public ni du délinquant. Lorsque la Couronne a jugé qu'il est dans l'intérêt public de porter une accusation, le marchandage ne devrait jamais pouvoir remplacer la décision du tribunal sur la culpabilité ou la sanction."

Loi suggérée sur le cautionnement

par Fernando LEMIEUX

Même s'il y a disposition contraire, le cautionnement prendra fin avec le décès de la caution. Les héritiers seront cependant tenus aux dettes alors existantes, même si elles sont soumises à un terme ou à une condition.

Cet article de droit nouveau est suggéré par le Comité du contrat de cautionnement de l'Office de révision du Code civil qui vient de rendre public son rapport.

La suggestion vise à mettre fin à une situation inéquitable qui peut se produire lorsque la caution décède et que les héritiers sont tenus de continuer son obligation.

Le Comité a aussi jugé opportun de proposer l'abrogation de la disposition qui exige que la solvabilité de la caution s'estime d'après les propriétés foncières qu'elle possède (art. 1939 du Code civil actuel).

En effet, la fortune mobilière aujourd'hui souvent plus importante que la fortune immobilière, peut constituer une garantie appréciable de solvabilité.

Les trois sortes de cautionnement (conventionnel judiciaire et légal) seraient maintenant soumis aux mêmes règles et le nouveau Code civil veut les qualifier de contrat et non d'acte, en terme générique.

Définition

Le cautionnement conventionnel résulte de la volonté des parties; le deuxième (légal) est ordonné par la loi et le troisième (judiciaire) par jugement.

Aux termes actuels du Code civil actuel, il existe les privilèges de "discussion" et de "division".

La discussion veut dire que la caution peut exiger que les biens du débiteur soient d'abord liquidés pour acquitter la dette. Elle a même le droit d'indiquer quel bien peut être vendu, après jugement naturellement.

La division arrive lorsque deux ou plusieurs cautions se sont portées garantes du débiteur. Le Code civil permet que chacune d'elles puisse être tenue personnellement responsable de la dette selon sa part.

Evidemment, cela signifie des frais judiciaires considérables puisqu'il faut d'abord obtenir jugement, outre les déplacements des cautions.

Or, le Comité suggère d'abroger les articles du Code civil qui traitent de ce sujet. Ce privilège de discussion et de division disparaîtrait donc, d'autant plus que la pratique actuelle veut que la caution y renonce de façon générale.

Toutefois, le Comité n'exclut aucunement une stipulation contraire dans le contrat de cautionnement, mais en mettant l'accent sur le fait que la réalité économique permet à la caution très facilement, tout autant qu'au créancier, de vérifier la solvabilité du débiteur.

Enfin, le rapport propose une disposition aussi de droit nouveau: si le contrat est nul pour cause de lésion, le cautionnement devrait l'être aussi en vertu du principe que l'accessoire suit le principal. Il ajoute cependant: "Il sera toujours possible pour les parties de contourner cette difficulté en demandant que la caution s'engage personnellement ou comme co-débiteur solidaire."

Le week-end compte une tragédie de la route

Une seule tragédie routière est à déplorer dans l'Est du Québec au cours de la dernière fin de semaine. La victime est Chantale Chouinard, âgée de 4 ans, fille de M. et Mme Jean-Luc Chouinard, du 78 rue Caron, à Lauzon.

La petite Chantale est morte à l'Hôtel-Dieu de Lévis, samedi dernier. Elle avait été blessée la veille,

lors d'une collision d'autos sur la route 132, en face du motel Lévis, à Lauzon.

La police précise que la fillette était avec ses grands-parents, M. et Mme Uenri Guay, de Lauzon. Mme Guay a dû être hospitalisée.

L'enquête du coroner a été ouverte par le Dr Roger Roberge et elle a été ajournée. La fillette a succombé à des contusions cérébrales.

"Dédé" est non coupable

MONTREAL (PC) — Le juge Roger Craig a libéré André Desjardins d'une accusation de recel de pneus au terme de son enquête préliminaire, la preuve n'ayant pas fait le lien entre Desjardins et le crime dont on l'accusait.

Une perquisition au 12,900 est, Boul. Gouin avait permis à la police de découvrir 13 pneus géants de marque Michelin qui, d'après les numéros de série, avaient été dérobés dans un entrepôt de

Dorval.

Comme Desjardins était relié à la compagnie Alpha Location, les pneus avaient été retrouvés dans un entrepôt d'Alpha Démolition.

Les procureurs de la défense, Me Serge Ménard et Pierre Morneau, ont fait valoir qu'Alpha Location n'était qu'une compagnie sur papier, qui ne payait même pas loyer à Alpha Démolition, dont Leduc est président.

\$4000 de rabais



prix régulier: \$1895
prix promotionnel: \$1495
(jusqu'à épuisement des 12 modèles en stock)

Offre imbattable (et exceptionnelle!)

L'orgue KAWAI E-90K, qui offre une gamme presque illimitée de possibilités est sans contredit le plus avantageux de sa catégorie. Étudiez ses spécifications techniques. Ensuite venez le voir, l'entendre, l'essayer. Puis comparez... Vous verrez que c'est une offre vraiment imbattable! Nous avons très exactement 12 orgues de ce modèle à vendre à ce bas prix promotionnel.

SPECIFICATIONS KAWAI E-90K

- Deux claviers de 44 notes et un pédalier de 13 notes
- CLAVIER SUPÉRIEUR: jeux de flûte 16', 8', 4', hautbois 8', violon 8'
- CLAVIER INFÉRIEUR: jeux de flûte 8', viola 8', horn 8'
- PÉDALIER: jeux de flûte 8', permanent avec sustain.
- PERCUSSIONS: jeux de mandoline et de marimba avec réitération variable.
- EFFETS: vibrato (2 degrés d'intensité) lent et rapide, réverbération.
- CONTRÔLES DE VOLUME: volume total + volumes indépendants au clavier inférieur et au pédalier.
- RYTHMES AUTOMATIQUES: samba, bossa nova, mambo, beguine, marche, ballade, valse, swing, rock, tango.
- KAWAI ÉLECTRO-CHORD: accompagnement automatique.
- AUTRES: prise d'écouteurs, magnétophone à cassette intégré.
- PUISSANCE TOTALE (OUTPUT): 30 Watts (RMS).
- HAUT-PARLEURS: 1-12", 1-8"
- MEUBLE: finition en plaçage de noyer avec couvercle appareillé.
- DIMENSIONS: largeur: 43", profondeur: 25", hauteur: 36½"
- POIDS: console: 145 lb, banc: 12 lb. • CONSOMMATION: 70 Watts.

MUSIQUE
BEAUDOIN

3186, chemin sainte-foy, sainte-foy
17, desjardins, lévis, québec

658-8020
833-2141



1588, Chemin St-Louis

RÔTI PORC
DU FILET 1.89RÔTI BOEUF
HAUT DE CÔTE
DE CENTRE .79ASSORTIMENT
DE DÉLICATESSE
PÂTÉ FOIE GRAS 2.09
PÂTÉ CAMPAGNE 2.39
ETC.ROSBIF CROUPE
PARTIE RONDE
DE 8 A 10 LB 1.39
SANS OS 1.89
DE 2 A 5 LBCANADA CATÉGORIE "A"
POULET FRAIS
TUÉ DE
3½ À 4 LB .89STEAK DE
BOSTON
TRÈS BIEN
TRIMÉ 2.79TOUS NOS JAMBONS ET UNE PARTIE
DE LA CHARCUTERIE: CRETONS,
TÊTE FROMAGÉE, JAMBON CUIV
BRAISÉ OU HACHÉ ET AUTRES,
SONT PRÉPARÉS CHEZ NOUS.JAMBON FESSE
SEMI-DÉSOSSÉE
ENTIÈRE - DEMIE
OU QUART 1.59POUR LE FRIGO
CÔTE DE BOEUF .79
HAUT DE CÔTE .75
SURLONGE 1.19
LONGUE DU FILET 1.19GARDONS POISSON
ET FROMAGETél.: 527-2548
Ste-Foy: 527-2913

Il est difficile de prouver qu'on est victime de discrimination sexuelle

REGINA, Saskatchewan (d'après PC) — Refuser de l'emploi à une personne sous prétexte de son homosexualité ou de ses tendances sexuelles, ne peut être interprété comme une discrimina-

tion sexuelle, au chapitre d'une législation en vigueur sur le travail. Ainsi en a décidé le juge F.W. Johnson, de la Cour du banc de la Reine.

Le juge a aussi décrété que la commission des droits de l'homme de la Saskatchewan se voit interdire la tenue d'une enquête, par suite d'une plainte portée par M. Douglas Wilson, un homosexuel reconnu.

M. Wilson, un étudiant de l'Université de Saskatchewan, s'est lui-même identifié à une association homosexuelle dans une annonce publiée l'an dernier dans le journal du Campus.

Peu après son annonce parue, M. Wilson s'est vu informer par les dirigeants de l'Université qu'il n'aurait pas le droit d'enseigner ou de superviser l'enseignement, voire même d'être chargé de cours.

Après avoir reçu la plainte de M. Wilson, la Commission des droits de l'homme a informé l'Université qu'elle mènerait une enquête sur cette question.

La commission a allégué que l'Université s'était rendu coupable à l'endroit du plaignant, en raison de son homosexualité. La commission

a dénoncé cette discrimination comme contraire à la Loi sur les pratiques de l'emploi. Les dirigeants de l'Université ont demandé à la Cour d'interdire une telle enquête.

Dans son jugement, rendu la semaine dernière, le juge Johnson a soutenu que les dispositions de la loi concer-

nant la discrimination dans l'emploi pour des raisons d'homosexualité, concernent l'appartenance à un sexe, non le comportement sexuel.

Si le législateur, d'insister le juge Johnson, avait voulu protéger les conduites sexuelles de toute discrimination, il l'aurait dit de façon plus explicite.

Archambault: les détenus posent leur condition

MONTREAL (PC) — Les 330 détenus du pénitencier Archambault n'accepteraient d'entamer des négociations avec la direction qu'à la condition qu'une des sept personnes suggérées par le comité des détenus agisse en même temps que M. Robert Sachitelle, comme médiateur.

C'est du moins l'assurance qu'a obtenu la Ligue des droits de l'homme de ses sources en provenance de l'institution de Sainte-Annes-des-Plaines où les grévistes ont entamé leur 32e journée de grève.

"Selon nos informations, a précisé M. Jean-Claude Bernheim, hier après-midi au cours d'une conférence de presse donnée aux locaux de la Ligue, les détenus n'accepteront pas de négocier avec M. Sachitelle seulement".

"Je ne suis pas ce genre de libéral"

RED DEER, Alberta (d'après PC) — Jack Pickett, président sortant du parti libéral d'Alberta, a mal accueilli un groupe d'homosexuels féminins et masculins, lors du congrès du parti, en fin de semaine. Alors que certains libéraux, y compris le chef du parti Nick Taylor, ont exprimé leur sympathie pour la cause de ces homosexuels, M. Pickett n'en a démontré aucune. Une douzaine d'homosexuels du GATE (Gay Alliance Toward Equality) ont distribué des tracts aux délégués du congrès, samedi après-midi. "Je crois que la circonstance était indécente pour permettre à cette minorité de s'exprimer", a dit M. Pickett, qui a ajouté: "Je suis un libéral, mais pas ce genre de libéral."

boiteau lumineux

PRESENTE
SON SOLDE
D'ÉCOULEMENT
APRES INVENTAIRE
AVEC DES
ESCOMPTES
ALLANT JUSQU'À

66^{2/3}%

Toute vente sera finale

N.B. nous faisons la réparation de tout genre de luminaire.
boiteau lumineux un choix éblouissant

1295 ouest, boul. Charest, Québec - Tél.: 683-2271

Et plus de 14 magasins au Québec pour vous servir.

Ouvert de 9.00 A.M. à 5.30 P.M. du lundi au mercredi, de 9.00 A.M. à 9.00 P.M. le jeudi et le vendredi et de 9.00 A.M. à 5.00 P.M. le samedi.

towers

Bottes imperméables pour la ville
Hommes
\$ 4.00 paire
Garçons ou dames
\$ 3.33 paire
Enfants
\$ 2.88 paire

Ces bottes sont garanties imperméables, en caoutchouc moulé, excellentes pour porter en ville en mauvais temps pluvieux. Doubleure pour enlever faciles. Semelle antidérapante. En noir seulement. Pointures 7 au 12, 1 au 5, 11 au 3 et 5 au 10.

Pour dames des chaussures confortables à talon Oxford
\$ 4.50 paire

Choisissez de cet assortiment des couleurs et tailles. Modèle très confortable avec empeigne, languette coussinée, semelle intérieure rembourrée et semelle extérieure en crêpe.

Chaussures élégantes en cuir suédé dames
\$ 9.00 paire

Cambrure et la semelle d'intérieur coussinées. La semelle d'extérieur avec un talon. Pointures au 10.

Arrivage de Brésil Sandales en cuir buffle
\$ 11.00 paire

Les modèles très à la mode! A motifs "champignons". En épais suède et la semelle extérieure en crêpe. Disponibles en tan. Pointures dames au 10.

Chaussures pour hommes faites en Espagne
\$ 6.77 paire

Chaussures à doublure. Les semelles en caoutchouc moulé pour une plus longue durée. En tan. Pointures 6 1/2 au 12.

Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture samedi, tant qu'il y en aura. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



provigo

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



**Chez
Provigo
le
service
au
boutte**

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 21 FEVRIER 1976.

**REPAS ECONOMIQUE... EPARGNEZ:
NOUS VOUS SUGGERONS D'ACHETER LES ITEMS
PARTICIPANTS A LA PROMOTION DE SOEUR BERTHE**



**VIANDES
de qualité**

BOEUF DE L'OUEST DE CHOIX

ROTI DE PALETTE **.57**
COUPE REGULIERE La livre

ROTI DE COTES CROISEES La livre .97	FOIE DE PORC FRAIS TRANCHE La livre .55	JAMBON CUIT SWIFT Paquet 6 onces 1.23
LARD SALE ENTRELARDE La livre 1.39	BACON TRANCHE SWIFT La livre 1.69	CROQUETTE DE POISSON CUITE PANEE La livre .57



FRUITS

et
LEGUMES

CELERI
PRODUIT DE LA FLORIDE
CANADA NO 1
GROSSEUR 24
Le pied **.49**

POMMES McINTOSH
CULTURE DU QUEBEC CANADA NO 1
ATMOSPHERE CONTROLEE Cello 3 livres **.69**

CHOUX VERTS
PRODUIT IMPORTE DE LA FLORIDE
CANADA NO 1 La livre **.14**

CHOUX DE BRUXELLES
PRODUIT IMPORTE DE LA CALIFORNIE
CANADA NO 1 Chacun **.49**

EPINARDS
PRODUIT IMPORTE DES ETATS-UNIS
Cello 10 onces **.53**

**FILET DE MORUE
SURGELE
MILLIONNAIRE**

Format 1 livre **.99**

**PAPIERS-MOUCHOIRS
KLEENEX
ASSORTIS**

Boite de 200 **.59**

**SIROP
DE MAIS
CROWN BRAND**

Bout. 2 livres **.59**

**JAVEL
CONCENTRE
PROVIGO**

Cont. 64 onces **.49**

EPARGNEZ AVEC LES PRODUITS PROVIGO:

COLORANT A CAFE PROVIGO Bocal 11 onces .86	DETERGENT PROVIGO MOUSSE CONTROLEE Chaudiere 20 litres 5.95
BONBONS ASSORTIS PROVIGO Cello 1 livre .99	RINCE-BOUCHE PROVIGO Bout. 16 onces .72
ANANAS TRANCHES PROVIGO Boite 26 onces .69	SACS A DECHETS PROVIGO 11 x 9 x 22 3 formats de 10 1.00
GHERKINS SUCRES PROVIGO Bocal 18 onces .89	SAUCE A SALADE PROVIGO Jarre 16 onces .64
FIXATIF PROVIGO REGULIER OU EXTRA FERME Vaporisateur 10 onces .99	



nouveau!

Après le succès sans précédent des menus économiques de Soeur Berthe, voici Les menus faciles de Soeur Berthe

Variés 6 livrets. En tout 168 recettes groupées en 42 menus.
Pratiques 7 menus par livret. 1 pour chaque jour de la semaine.
Complets Chaque menu comprend entrée, hors-d'œuvre, plat principal et dessert.
Équilibrés Indiquent le nombre de calories par portion.
Économiques Donnent le coût par recette et par portion.

Un nouveau livret toutes les deux semaines chez **GRATUIT provigo**



Soeur Berthe, c'est notre experte!

**AUTRES AUBAINES...
EPARGNEZ**

BREUVAGE F.B.I. Orange ou fruit punch Jarre 64 onces .73
EAU MINERALE MONTCLAIR Bout. 30 onces .38
LIQUEUR CANADA DRY Ginger Ale ou Ginger Beer 24 canettes 10 oz 4.89
SOUPES AYLNER Légumes, Légumes et Boeuf ou nouilles et tomates 3 btes 10 oz .79
POMMES DE TERRE SUPERFRIES DE MCCAIN SURGELEES Sac 2 lb .69
ASPERGES COUPEES AYLNER CHOIX Boite 12 oz .50
FEVES COUPEES AYLNER Vertes ou jaunes 2 btes 19 oz .73
POIS VERTS ASST. AYLNER CHOIX 2 boites 19 oz .85
CEREALES GENERAL MILLS Bou-berry, Coco-Puffs, Count Chocula ou Frankenberry Format de 8 1/2 oz .73
PAIN DE VIANDE KAM Boite 12 oz .79
POITRINE DE POULET GAZA Jarre 16 oz 2.99
RAGOUT BURNS Boeuf ou poulet Boite 24 oz .89
SAUMON KETA TEA ROSE Boite 1/2 lb .94
SARDINES BRUNSWICK REGULIERES Boite 3 oz .22
SAUCE A LA VIANDE ROCHETTE MEDIUM OU FORTE Jarre 24 oz 1.47
SAUCE A HOT CHICKEN GAZA Boite 19 oz .39
GRUAU ROBIN HOOD INSTANTANE OU RAPIDE 8 1/2 de 44 oz et 1 lb .93
BETTERAVES TRANCHEES SUGREES HABITANT Jarre 24 oz .74
GATSUP HABITANT CHOW CHOW ROUGE Bocal 24 oz 1.12
GATSUP HABITANT VERT Bocal 24 oz 1.05
OLIVES FARCIES McLARENS MANZ. NON PLACEES Jarre 20 oz 1.19
ALIMENTS ASST. GERBER POUR BEBES Jarre 4 1/2 oz .22
ALIMENTS ASST. GERBER POUR ENFANTS Jarre 7 1/2 oz .30
CROUTE DE TARTE MONARCH Boite 16 oz .69
CORN STARCH RENSON Boite 1 lb .36
HUILE D'ARACHIDES PLANTERS Jarre 32 oz 1.99
MARGARINE DURE GOLDEN GIRL Aluminium La livre .49
MELANGE A GATEAUX MONARCH BLANC OU CHOCOLAT 2 env. 10 oz .79
MELANGE A TARTE ASST. ROBIN HOOD Boite 11 oz .79
REMPLISSAGE A TARTE YACHON BLEUETS OU CERISES Boite 19 oz .82
SHORTENING BLANCHET Format 3 lb 1.79
BISCUITS CHRISTIE OREO OU CHIPS AMOY Format de 15.9 et 16 oz .89
ESSUIE-TOUT BOUTIQUE Cello de 2 roul. 1.09
NOURRITURE POUR CHATS BALLARD TENDRE SAVEURS ASST. Bte 12 oz .73
PATE A DENTS CREST REGULIER OU MENTHOL Tube de 100 ML 1.19
PAPIER DE TOILETTE DELSEY COULEURS ASST. Cello de 4 roul. 1.09



dans nos régions

Beauce

L'assemblée de fondation de l'Association du Parti national populaire dans Beauce-Nord aura lieu ce soir, au Restaurant du Roi, à Sainte-Marie de Beauce. A cette réunion on adoptera la constitution et les règlements du parti, puis M. Fabien Roy, député de Beauce-Sud, et des membres de l'exécutif provincial soumettront quelques points du programme que le parti offrira à la population du Québec.

La Rive-Sud

Le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, se rendra sur la Rive-Sud, la semaine prochaine, semble-t-il, pour annoncer la subvention qu'il octroiera advenant la réalisation du projet de regroupement des villes de Lévis, Lauzon et Saint-David. Auparavant,

il veut rencontrer, séparément, chacun des conseils municipaux, a révélé le député-maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, qui prévoit le début d'une campagne d'information pour le début de mars.

Le Grand-Portage

La taxe foncière générale augmentera de 40 pour cent, à Saint-Pascal, passant de \$1 à \$1.40. Mais les autres taxes resteront inchangées. Le budget municipal restera toutefois déficitaire de \$20,000, avec des prévisions de \$625,275, soit de 65 pour cent supérieures aux \$378,000 de l'année 1975.

La Gaspésie

Les quatre finalistes les plus méritants de la nouvelle série de Génies en herbe (1975-1976), enregistrés à CBVT, Québec, sont

des étudiants de la polyvalente d'Amqui. Il s'agit de Ghislain Otis, de Saint-Noël; Marie Poirier, de Saint-Cléophas; Claire Fournier, d'Amqui; et Jean-Pierre Couturier, également d'Amqui. Ces étudiants ont reçu de Radio-Canada des récompenses appréciables: cheque de \$100, disques, collections de volumes et autres. De plus, Marie Poirier et Ghislain Otis ont été choisis pour la série nationale qui sera enregistrée à Ottawa en avril prochain. Avec deux étudiants de Matane, ils formeront l'équipe de l'Est du Québec.

Charlevoix

Le Club optimiste de Baie-Saint-Paul et l'Association du hockey mineur de Charlevoix-Ouest annoncent la tenue d'un tournoi de hockey catégorie atome. Cet événement est à caractère régional et déjà quelques équipes de Charlesbourg, de Neufchâtel, de la Beauce et de Québec ont fait parvenir leur inscription. Ce tournoi sanctionné par l'Association du hockey mineur Inc. se déroulera les 20, 21 et 22 février à l'aréna de Baie-Saint-Paul, et 24 équipes sont attendues dans les classes B et C. Quelques places sont encore

disponibles et les équipes désireuses de participer peuvent communiquer avec le service des loisirs de Baie-Saint-Paul.

L'Amiante

L'administration de la Société d'agriculture de Mégantic a été réélue en bloc pour la prochaine année. Il se compose de M. Jean-Marie Pelletier, d'Inverness, président, Jean-Marie Roy, de Saint-Pierre de Broughton, et Emile Hardoin, de Thérford Mines, vice-présidents, et Michel Garneau, de Plessisville, secrétaire. Cet organisme, on se souvient, est né de la fusion des sociétés d'agriculture d'Inverness et de Plessisville et de la commission des Journées agricoles de Thérford Mines.

La Côte-Nord

La Jeune Chambre de Baie-Comeau-Hauterive organise un débat sur l'information régionale pour ce soir. Quatre médias participeront à la rencontre: trois journaux hebdomadaires: le Plein-Jour sur Manicouagan, La Côte-Nord et Le Nordie, et un quotidien, soit LE SOLEIL. Les médias seront invités à exposer à la population leur politique d'information.



En pleine saison

Le centre de ski de Saint-Raymond demeure un endroit recherché par les skieurs tant de la région de Portneuf que de l'extérieur. Ski alpin et ski de fond, tout y est pour satisfaire les amateurs de ces deux sports. Les descentes sont fortement achalandées, le jour ou le soir, tandis que les pistes de fond connaissent une popularité grandissante.

Herbicide plus dangereux que la thalidomide

TORONTO (PC) — Un herbicide employé couramment à la tonne au Canada est plus dangereux que la thalidomide, selon un médecin de famille torontois.

Le Dr Jerry Green a indiqué au cours d'une conférence de presse, hier, qu'un memorandum confidentiel de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA), en date d'août dernier, fait état de la découverte de traces de cet herbicide, le 2,4,5-T, dans la moitié de 34 échantillons de viande de boeuf.

Le Dr Green a précisé que le 2,4,5-T est répandu sur les céréales destinées à l'alimentation des humains, au Canada, de même que sur les pâturages.

Le vice-roi arrivera à Québec demain

OTTAWA (PC) — Le gouverneur général et Mme Jules Léger quitteront Ottawa demain pour Québec afin d'y remercier tous ceux qui ont combattu l'incendie dont la résidence vice-royale, dans cette ville, fut le théâtre le 2 février dernier, et afin aussi de constater l'étendue des dommages. Des pompiers municipaux et des soldats du Royal 22e Régiment ont réussi à sauver plusieurs oeuvres d'art. La restauration va coûter entre \$2 millions et \$3 millions.

Le gouverneur général et sa femme retourneront à Ottawa samedi.

Un kiosque de la SQ à La Malbaie

La population de Charlevoix est invitée à visiter le kiosque que la Sûreté du Québec a dressé au centre commercial Place Charlevoix, à La Malbaie. Elle pourra se familiariser avec l'équipement dont dispose ce corps policier et avec sa façon de travailler.

Le kiosque sera à la disposition du public à partir de demain et jusqu'à samedi inclusivement. Des agents fourniront des explications et des films illustreront la documentation.

Le sergent Aurélien Deblois, en charge du poste de La Malbaie, a laissé entendre que le commandant de la division de Québec, l'inspecteur-chef Michel Lambert, prendrait la parole lors de la conférence de presse prévue pour demain, à 17h. Le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, est attendu, ainsi que le lieutenant René Gagnon, responsable de la section de Charlevoix pour la Sûreté du Québec.

Pastene, l'or liquide



Les plats les plus simples se hissent au niveau de la grande cuisine grâce à la délicatesse de leur saveur. Utiliser l'huile pure d'olive Pastene pour vos fritures, salades, sauces et sautés, c'est faire pencher la balance de votre côté: en faveur de la saveur. C'est faire appel à une valeur culinaire certaine issue du fond des temps. Savoir marier aux autres ingrédients d'une recette le délicat arôme méditerranéen de l'huile d'olive Pastene, c'est faire la preuve que d'apprenti-saucier vous êtes devenu maître queux.

Pastene, la marque des produits en or: huile pure d'olive—l'or liquide ■ tomates pelées broyées—prêtes à être utilisées ■ vinaigre de vin—pour l'épicurien ■ chapelure assaisonnée à l'italienne—pour farcir, épaissir, paner et gratiner.

Enrichissez votre répertoire gastronomique en obtenant gratuitement la brochure de recettes Pastene. Vous n'avez qu'à la demander en écrivant à: **Pastene, 1505 Louvain O. Montréal ou B.P. 81, Québec 8**

Des limousines du gouvernement ont des feux illégaux

(PC) — Quatre-vingt pour cent des limousines utilisées par les ministres du gouvernement Bourassa violent une disposition du Code de la route.

Il s'agit de l'article 29.7 du Code, qui dit que "seuls les véhicules automobiles de la police, des services d'incendie ou d'ambulance, peuvent être munis d'un phare à feu rouge fixe, intermittent ou clignotant".

Or, quatre véhicules sur cinq parmi les limousines mises à la disposition des ministres, possèdent de tels phares, selon des chiffres fournis par le ministre responsable de ces véhicules, le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

D'après une conversation téléphonique, lundi, le directeur du Bureau des véhicules automobiles—BVA—, M. Ghislain K. Laflamme, a reconnu qu'une telle utilisation de feux rouges transgressait les dispositions du Code de la route.

L'opinion de M. Laflamme rejoignait celle émise plus tôt par Me Pierre Gauthier, avocat du contentieux du ministère des Transports.

Dans le cas des voitures ministérielles, les phares rouges en question sont soit fixés sur les pare-chocs, soit incrustés dans la calandre, c'est-à-dire dans la grille avant de l'automobile.

Lorsque les ministres utilisent leur limousine, le chauffeur du véhicule, généralement un agent de la Sûreté du Québec qui sert de garde-du-corps, peut faire clignoter ces feux rouges afin d'accélé-

rer la circulation de l'automobile.

Limousines

Au fait, le gouvernement fournit 35 véhicules de type "limousine" aux hauts gradés de l'administration publique québécoise.

Selon des chiffres officiels du ministère des Travaux publics, 26 de ces limousines vont aux membres du Conseil des ministres, 6 sont destinées au Service du protocole (3 à Québec et 3 à Montréal), deux autres véhicules sont à l'intention du lieutenant-gouverneur et une dernière sert au Chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Le coût de ces véhicules varie de \$9.500 à \$10.000 à l'achat, mais le ministre précise que la valeur du véhicule remis en échange doit être soustraite du coût, lors de l'achat.

Outre le fait que 80 pour cent de ces véhicules possèdent des feux rouges illégaux, de l'aveu même du directeur du BVA, il faut également souligner que 75 pour cent d'entre eux sont munis de téléphones routiers branchés sur le système de Bell Canada.

La durée réelle d'un tel véhicule est de 2 à 3 ans, et un véhicule mis au rancart a généralement parcouru plus de 60.000 milles, selon les chiffres du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Par ailleurs, un porte-parole du parti de l'Opposition officielle, le Parti québécois, a précisé hier que le véhicule mis à la disposition du député de Sauvé, M. Jac-

ques-Yvan Morin, ne possédait pas les feux rouges illégaux, et faisait ainsi partie du 20 pour cent des véhicules fournis qui roulent en toute légalité.

Laflamme

Le directeur du BVA, M. Laflamme, a expliqué qu'un sous-comité chargé d'étudier une réforme du Code de la

route, étudie la question des phares.

Selon M. Laflamme, un des buts de ce sous-comité sera de proposer des amendements au Code de la route de

façon à ce qu'il y ait uniformisation de la signalisation routière en Amérique du Nord.

Le directeur du Bureau des véhicules automobiles a ex-

pliqué que certaines couleurs de clignotants étaient permises au Québec—par exemple bleu—mais interdites dans d'autres États, comme aux États-Unis.

C'est en ayant à l'esprit ce souci d'universalisation des signaux que ce sous-comité présentera son rapport, vraisemblablement en juin prochain, a conclu M. Laflamme.

Deux accusations de tentative de meurtre

par Lucien LATULIPPE

Une accusation de tentative de meurtre a été portée contre Rosaire Milliard, âgé de 27 ans, et contre Rita Brisson, âgée de 20 ans, tous deux de Saint-Pacôme de Kamouraska.

La comparution a eu lieu devant un juge de paix au palais de justice de Rivière-du-Loup, en fin d'après-midi, avant-hier. Aucun plaidoyer n'a été enregistré.

Les deux suspects devront revenir devant la cour, lundi prochain. En attendant, Rita Brisson a été libérée sous caution, mais Rosaire Milliard est retourné en prison et son enquête sur le cautionnement aura également lieu lundi prochain.

Milliard et sa compagne sont soupçonnés de tentative de meurtre sur la personne du portier de l'hôtel Le Cabaret à La Pocatière. Ce dernier a reçu une décharge de fusil 12 dans les jambes, vers 21h15, samedi dernier.

L'enquête menée par la Sûreté du Québec a révélé que Milliard avait été expulsé de l'hôtel parce qu'il causait du désordre et qu'en partant, il avait dit que cela ne resterait pas là.

Rita Brisson était avec lui et tous deux se sont rendus à l'auto de Milliard pour y prendre un fusil 12. Le coup de feu a été tiré à travers la porte de l'hôtel.

C'est vers 1h la nuit suivante, que les deux suspects ont été rejoints et ils auraient dit qu'ils revenaient de Saint-Romuald. Selon leurs dires, ils ne seraient pas allés à l'hôtel en question, bien que plusieurs témoins les y aient vus.

509 mandats récupérés

Un jeune homme de 22 ans, de Saint-Gabriel de Kamouraska, serait l'auteur du vol

qui a eu lieu au bureau de poste de cet endroit dans la nuit de Noël dernier. Il a comparu au palais de justice de Rivière-du-Loup et il a nié les accusations.

Le pot aux roses a été découvert lors d'une perquisition à Saint-Gabriel par des agents du poste de la Sûreté du Québec à Saint-Pascal de Kamouraska. Les 509 mandats avaient été dérobés ont été trouvés.

Les agents ont aussi récupéré un revolver et une partie des \$200 volés lors du même cambriolage.

Jeune homme disparu

Un jeune homme de Bromptonville, localité située à une dizaine de milles de Sherbrooke, manquait encore à l'appel, hier soir. Réal Lemay, âgé de 25 ans, avait quitté son domicile, vendredi dernier, pour se rendre assister au Carnaval de Québec.

La Sûreté du Québec rapporte que l'auto du disparu a été trouvée abandonnée en bordure de la route 20, à Saint-Eulalie, le même jour. Ce qui intrigue davantage les enquêteurs et ce qui paraît de mauvais augure, c'est le portefeuille qui, lui, a été trouvé à Richmond, le lendemain.

L'auto était immobilisée dans le banc de neige et les clés étaient sur le tableau de bord. La police croit que M. Lemay, qui est célibataire et qui est connu comme un individu tranquille, a pu faire monter des autostoppeurs qui ont pu lui faire un mauvais parti.

Le poste de la Sûreté du Québec à Sherbrooke fait enquête.

Pour une bonne table et de bons prix... fiez-vous à AMI!



POMMES McINTOSH
ATMOSPHERE CONTROLEE
RECOLTE DU QUEBEC
CANADA DE FANTAISIE
Cello 5 lb **.89**

OIGNONS JAUNES
PRODUITS DE L'ONTARIO
CAT. CANADA # 1
Cello 5 lb **.99**

EPINARDS FRAIS
PRODUIT DES E.-U.
Cello 10 oz **.49**

BACON TRANCHE
SANS COUENNE
ST-CASTIN
Pqt 1 lb **1.75**

SAUCISSON
ST-CASTIN
MORCEAU - lb **.69**
TRANCHE - lb **.79**

CROQUETTES
DE POISSON
CUITES
PANEES
lb **.58**

CAFE MOULU
MAXWELL HOUSE
Sac 1 lb **1.25**

MELANGE A GATEAUX
SAVEURS ASSORTIES
DUNCAN HINES
Bte 19 oz **.65**

CRISTAUX
SAVEUR D'ORANGE
RISE 'N SHINE
Env. 3 1/4 oz **4/.79**

MOUCHOIRS DE PAPIER
COULEURS ASSORTIES
KLEENEX
Bte 200 (2 plis) **.56**

DETERSIF EN POUDRE
SUNLIGHT
Bte 5 lb **1.99**

MARINADES MELANGEES
SUCREES
AYLMER
Bocal 24 oz **.79**

AVEC LES PRODUITS DE QUALITE  C'EST CERTAIN!

BISCUITS SODA
SALES OU NON SALES ST-CASTIN
Bte 1 lb **.65**

SACS A DECHETS
EXTERIEUR 26" x 36" ST-CASTIN
Pqt 10 **.69**

MOUTARDE PREPAREE
ST-CASTIN
Bocal 24 oz **.48**

MACEDOINE DE CHOIX
ST-CASTIN
Bte 19 oz **.37**

FEVES JAUNES COUPEES
CATEGORIE DE CHOIX ST-CASTIN
Bte 19 oz **.35**

POIS VERTS ASSORTIS
CATEGORIE DE CHOIX ST-CASTIN
Bte 10 oz **.27**

DETERGENT LIQUIDE
POUR LA VAISSELLE ST-CASTIN
Cont. 24 oz **.49**

SACS A DECHETS
POUR LA CUISINE, 11 x 9 x 22" ST-CASTIN
Pqt 10 **.35**

CONFITURES DE FRAISES
AVEC PECTINE ST-CASTIN
Bocal 24 oz **1.10**

TOMATES DE CHOIX
ST-CASTIN
Bte 28 oz **.59**

BLE D'INDE SUR EPIS
ST-CASTIN
Bte 40 oz **.69**

JUS DE TOMATES
CATEGORIE FANTAISIE ST-CASTIN
Bte 19 oz **.31**

BISCUITS AU CHOCOLAT
EMPIRE DU EMPRESS DAVID
Sac 14 oz **1.19**

SIROP DE MAIS
CROWN BRAND
Bout. 2 lb **.70**

FEVES BLANCHES
ST-ARNAUD
Sac 2 lb **1.21**

CUP-A-SOUP
SAVEURS ASSORTIES LIPTON
Bte 4 env. **.49**

CAFE INSTANTANE
MAXWELL HOUSE
Bocal 10 oz **2.99**

CROUSTILLES
SAVEURS ASSORTIES HOSTESS
Sac 8.8 oz **.79**

CAROTTES TRANCHEES
CATEGORIE DE CHOIX IDEAL
Bte 19 oz **.31**

POIS ET CAROTTES TRANCHEES
CATEGORIE DE CHOIX IDEAL
Bte 19 oz **.41**

ESSUIE-TOUT
BLANC OU COULEURS ASSORTIES KLEENEX
Pqt 2 roul. **1.02**

BEURRE D'ARACHIDES
SCHWARTZ
Bocal 16 oz **.89**

LINGES TOUT USAGE
BLEUS OU ROSES, CHIFFON J
Bte 24 **1.89**

CORNICHONS TRANCHEES
SUCRES "BREAD & BUTTER" AYLMEYER
Bocal 24 oz **.95**

GRUAU QUAKER
PRET-A-SERVIR ASSORTIMENT
Bte 11 oz **.63**

SAVON DESODORISANT
IRISH SPRING
La barre **.34**

PAPIER DE TOILETTE
COULEURS ASSORTIES DELSEY
Pqt 2 roul. **.58**

MAIS EN CREME
CATEGORIE DE CHOIX IDEAL
Bte 19 oz **.45**

MIEL PUR BLANC
LIQUIDE CANTIN
Bocal 16 oz **1.07**

PATE DENTIFRICE
ROUGE ET VERTE CLOSE-UP
Tube 50 ml **.59**

NETTOYEUR LIQUIDE
TOUT USAGE LESTOIL
Bout. 28 oz **1.21**

CATSUP AUX FRUITS
CANADIENNE
Bocal 16 oz **.72**

CHOCOLAT
POT OF GOLD MOIRS
Bte 1 lb **3.29**

JUS DE POMMES
F.B.I.
Bout. 48 oz **.64**

BISCUITS
MELANGE CANADA DAVID
Bte 32 oz **1.69**

CHOCOLAT
BRIDGE MIX LOWNEY
Cello 12 oz **.89**

NEO CITRAN
Bte 10 sachets **1.73**

ARACHIDES COCKTAIL
PLANTERS
Bte 6 1/2 oz **.59**

MARGARINE DURE
BLUE BONNET
3 lb **1.75**

SPECIAL COURS DE CONVERSATION ANGLAISE
RESULTATS GARANTIS
GARANTIE ECRITE
Les tarifs comprennent: frais d'inscription - livres.

Reconnu par le Ministère de l'Education
Permis # 66952 (culture personnelle)

LPS
LANGUAGE POWER SYSTEMS
500 est, Grande-Allée, 4e étage — 529-0331

TOUJOURS A VOTRE SERVICE LES MARCHES D'ALIMENTATION

POUR BIEN MEUBLER VOTRE VIE A DEUX avec Admiral

La technologie
de l'espace
à la portée
de vos doigts



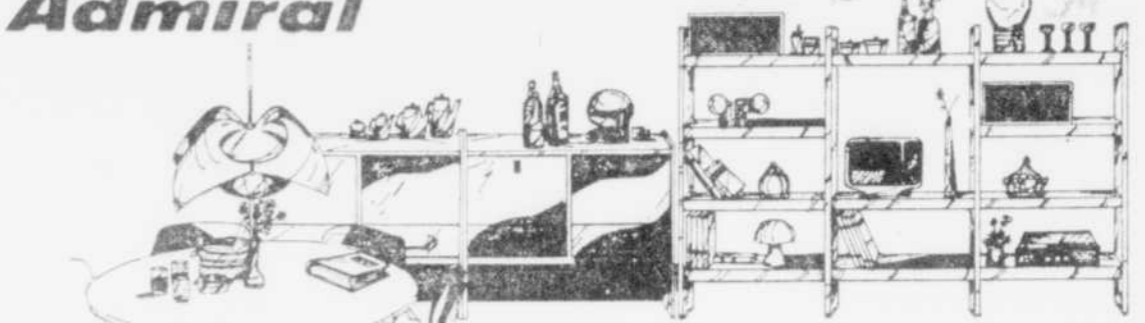
ENSEMBLE CANADIEN AVEC Admiral

CUISINIÈRE ET
REFRIGÉRATEUR
Admiral
INCLUS!

Comprenant: • un sommier-caisse • un matelas (1350 ressorts) • une tête de lit • une commode garde-robe • une base sur roulettes • un bureau triple • un miroir encadré • un fauteuil • un divan couleurs au choix • une table • 4 chaises

LE TOUT
A PRIX SPECIAL **\$2,630⁰⁰**

ENSEMBLE FUTURISTE AVEC Admiral



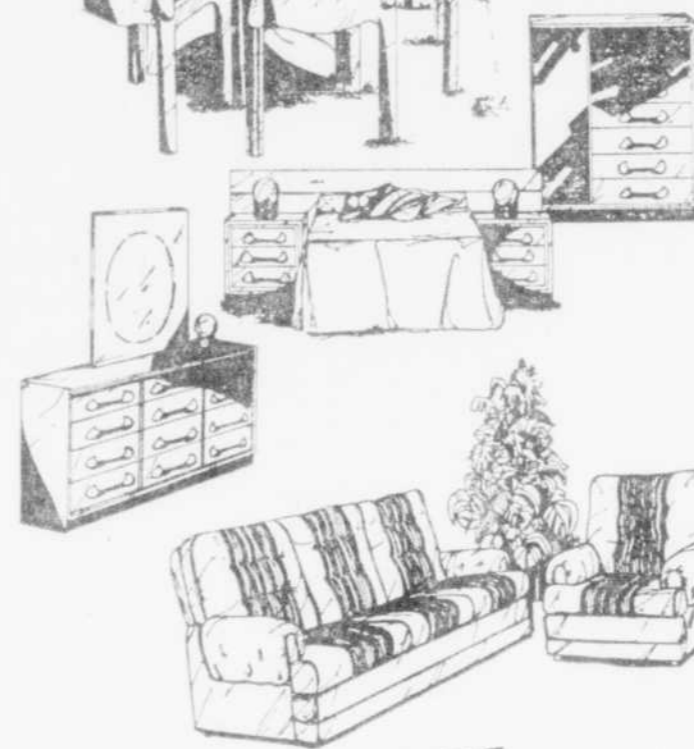
• CUISINIÈRE et REFRIGÉRATEUR

Admiral INCLUS

CET ENSEMBLE COMPREND:

- un miroir encadré
- un bureau triple
- une tête de lit
- base sur roulettes
- un matelas (1350 ressorts)
- un sommier-caisse
- une commode garde-robe
- une table • 4 chaises
- un divan • un fauteuil
- couleurs au choix

\$2,195⁰⁰



ENSEMBLE COLONIAL AVEC Admiral



un sommier-caisse
un matelas
une tête de lit

bureau-triple

base roulettes
une commode
garde-robe

un miroir encadré

ENSEMBLE
COLONIAL
(3 pièces)

\$2,380

une table
4chaises

un divan
un fauteuil
couleur au choix

CUISINIÈRE ET
REFRIGÉRATEUR
Admiral
inclus!

INCLUS
AVEC CHAQUE ENSEMBLE
CUISINIÈRE et REFRIGÉRATEUR
Admiral

**CUISINIÈRE
Admiral**
30"
automatique,
blanc,
or, avocado.
INCLUS

**REFRIGÉRATEUR
Admiral**
14.2 Pl. CU,
sans givre,
blanc, or,
avocado.



NON-INCLUS

LAVEUSE Admiral

6 cycles, 2 vitesses, niveau d'eau.
Supplément pour couleur moisson ou
avocado.

\$374⁹⁵
(service inclus)

SECHEUSE "AUTOMATIQUE" Admiral

• Système de séchage automatique • Perma
Press et régulier • Cycle de refroidissement.
Léger supplément pour couleur moisson ou
avocado.

\$224⁹⁵
(service inclus)

**TIRAGE d'un VOYAGE
dans le SUD**
par
**AIR
CANADA**

Un coupon de participation vous sera remis
pour chaque \$100 d'achat.

20%
DE REDUCTION SUR LES
BAGUES de FIANÇAILLES
ET
JONCS

GASTON Levesque INC.

AVCO CHARGEX

GASTON LEVESQUE

DOCKNER FILS INC. AVCO

Tentative de sabotage de la chasse aux bébés-phoques

VANCOUVER (UPI) — Une équipe d'écologistes militants quittera Vancouver, au début du mois prochain, pour essayer de saboter la saison annuelle de chasse aux petits phoques sur les banquises au large de la côte est du Canada. Cette bizarre tentative d'empêcher une opération qui rapporte \$12 millions de dollars aux chasseurs de phoques est commanditée par la Fondation GreenPeace, ce groupe célèbre de Vancouver qui consacre son action à la protection de l'environnement. Leurs armes? Des bombes aérosols et des gallons de teinture verte.

Avec deux hélicoptères noyés, les volontaires se proposent d'accomplir une course fiévreuse contre la montre et d'arriver avant les chasseurs pour imprimer une croix sur le dos des petits phoques, afin de rendre leur fourrure blanche lustrée impropre au commerce. En même temps, un groupe d'hôtes de l'air américaines manifesteront sur la glace contre "la fausse virilité" des chasseurs.

"L'idée des aérosols est brillante et simple", selon l'organisateur Pat Moore; mais le succès de la campagne va dépendre de notre célérité; il faut devancer les chasseurs du Canada et de la Norvège. La teinture sera à l'épreuve de l'eau. Nous espérons que les chasseurs se rendront compte que les phoques auront été marqués, qu'ils ne vaudront plus rien pour le commerce et qu'ils les laisseront tranquilles.

"Nous voulons que la fourrure reste sur le dos des animaux, non sur celui des femmes mariées d'Europe encore esclaves des anciennes modes".

Risque de violence

La campagne risque de déboucher sur la violence.

Les rudes chasseurs portent des bâtons de chasse qui pourraient bien s'abattre sur le crâne des intrus, qui seront accusés de vouloir les priver de leur gagne-pain. "Mais nous n'allons pas nous laisser intimider par ces bandes d'assassins", déclare le coordinateur de la campagne, Paul Watson; les chasseurs ont l'habitude de se comporter comme des barbares depuis longtemps. Nous ne serions pas surpris qu'ils soient aussi barbares envers nous.

"Notre campagne marchera comme prévu. Cette boucherie annuelle doit être arrêtée pour sauver les phoques de l'extermination."

Entre-temps, la Fondation GreenPeace a demandé au ministre des Pêcheries, Roméo LeBlanc, d'arrêter de faire des "menaces explosives" en avertissant les anti-chasseurs qu'ils pourraient être arrêtés pour bris de chasse.

"C'est ridicule, s'exclame Moore; notre opération se déroulera à 100 milles des côtes, loin de la juridiction de la Police fédérale. Je ne vois pas comment nous pourrions être arrêtés pour

ce que nous ferons dans les eaux internationales. Bien plus, nous avons la permission de l'ONU de porter son drapeau sur les lieux de la mission et nous avons le soutien de tous les groupes d'écologistes et de protection de l'environnement du monde entier. Nous aurons un conseiller juridique avec nous durant la mission."

Ces dernières années, des groupements du Canada et d'autres pays ont fait campagne pour abolir la chasse aux phoques pour des raisons de cruauté. Les petits phoques sont habituellement frappés à la tête et ont la gorge tranchée, pendant qu'ils gisent sans défense sur la glace.

Mais parfois, selon certains critiques, ils sont encore vivants, quand on les pèle. La mort survient en raison du choc et du froid.

Après les Soviétiques

La GreenPeace Foundation se lance dans cette aventure après plusieurs équipées héroïques qui ont fait les manchettes, notamment contre les baleiniers soviétiques et les essais nucléaires français et américains dans le Pacifique sud et les Aléoutiennes.

Cette année, les quotas de prises ont été établis à 123.000 pelleteries, contre 150.000 l'an dernier. Mais selon Moore, "le fait que la chasse continue est un scandale; la vraie raison de ce massacre, c'est que le ministère des Pêcheries canadiennes désire secrètement la liquidation des troupeaux de phoques. Le lucre et la diplomatie sont à blâmer. Les phoques mangent le poisson et les pêcheries de l'Atlantique-nord sont décimées par les chalutiers de l'Union soviétique, du Canada, du Japon, de la Pologne, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Norvège, du Danemark et des Etats-Unis.

"Les phoques ne sont pas responsables de cette voracité de l'humanité qui vide les océans du monde. Mais on en fait des boucs émissaires. C'est tout le troupeau de phoques qui disparaît graduellement."

Via la Norvège

Moore précise que la plus grande partie de l'argent produit par cette chasse passe par la Norvège avant de pénétrer dans les autres pays d'Europe. Les prises

initiales rapportent environ \$12 millions aux compagnies, mais ces valeurs font bouler de neige quand les fourrures aboutissent à la fin du périple comme manteaux ou autres vêtements dans les salons de mode de France, d'Allemagne ou de Scandinavie.

"Il y a actuellement, dit-il, un assez fort mouvement aux Etats-Unis pour arrêter le massacre; il n'y a pas si longtemps le magazine de mode "Vogue" s'élevait en éditorial contre cette chasse et demandait aux femmes de ne pas porter la fourrure de ces espèces en danger."

Ils seront jusqu'à 16 volontaires pour participer à l'opération. Leur plan est de dresser une "sphère de survie" gonflable comme camp de base à la pointe nord de Terre-Neuve. De là, ils seront transportés en hélicoptère jusqu'aux troupeaux de phoques.

Un autre dôme sera érigé à Vancouver et vendu à la loterie pour aider à défrayer la mission. Le prix du tirage: \$1 le ticket. Quelle sorte de teinture utilisera-t-on? "Une

substance inoffensive qui sert habituellement à colorer les bougies", répond Moore;

c'est ce que nous avons trouvé de mieux comme résultat. Le vert est pour "GreenPea-

ce" et la marque prendra la forme de la croix chrétienne pour le "Tu ne tueras point".



Environ 130.000 bébés phoques, comme celui qu'on voit sur cette photo, seront tués cette année au large des côtes du Labrador. La Fondation Greenpeace, une association internationale de conservacionnistes dont le siège social est à Vancouver, enverra des équipes dans la région, dans le but de troubler la chasse et d'attirer l'attention du public sur le sort des phoques qui, disent les membres de Greenpeace, sont en voie de disparition.

RESTAURANTS

VOUS CROYEZ AVOIR FAIT LE TOUR DE TOUS LES GRANDS RESTAURANTS DE QUEBEC ?

Lisez nos pages gastronomiques du samedi

vous pourriez y découvrir quelques petits restaurants qui gagneraient à être mieux connus!

LE SOLEIL

RESTAURANTS

MIRACLE MART

Profitez de notre super-vente de perruques ... pensez printemps!

Shirley
Blossom
Lynn
Nan

13⁸⁸ chacune

Des perruques attrayantes, au goût du jour, offertes à bas prix spéciaux pour fêter l'arrivée du printemps! Quatre modèles d'aspect naturel que vous serez fière de porter en tout-temps, et ils sont réduits, leur prix régulier étant 27.97 ou 29.97. Ces perruques sont faites de fibres miracles, telles: Toyokalon* vinyon, Teviron* vinyon et Dynel* modacrylique. Shirley et Nan sont de nouveaux modèles convenant à tous les âges. Lynn est un modèle simple et naturel pour dames Blossom le tout nouveau modèle oriental qui plaît tellement!

Nous vous le répétons, les perruques sont plus belles que jamais, et à ce bas prix... pourquoi s'en passer?

Prix en vigueur du 18 au 28 février

*Marque déposée

MIRACLE MART

ça fait partie de votre monde

En vente à tous les magasins Miracle Mart

NOUS SOMMES SPÉCIALISTES EN DRAPERIES POUR LA MAISON ET L'INDUSTRIE DEPUIS 1938!

MONTREAL DRAPERIES

ACHAT SPÉCIAL
Quantité limitée!

VOILE

TERGAL IMPORTÉ 100% POLYESTER AVEC OURLET CORNELLI DE 11"

Les couleurs pastel sont très en vogue ce printemps dans la décoration de maison. La tendance est aux couleurs pâles, gaies et aérées... et nous sommes prêts à vous les offrir à Draperies Montreal. Venez voir notre choix de jolies couleurs pastel dans le Tergal 100% polyester récemment arrivé d'Europe. Etant donné qu'elles sont 100% polyester, elles sont lavables, ne requièrent presque pas de repassage et portent la garantie contre la déformation, la décoloration et le rétrécissement.

9 COULEURS ÉCLATANTES!

- Rose givré
- Jaune soleil
- Vert menthe
- Or pâle
- Blanc
- Lilas
- Melon
- Champagne
- Ivoire

5⁹⁹ LA VERGE

VOUS POUVEZ LES FAIRE CONFECTIONNER DANS LA LARGEUR DE VOTRE CHOIX!

SURFACE A COUVRIR	DOUBLE LARGEUR	TRIPLE LARGEUR
72"	35.96	53.94
96"	47.98	71.92
120"	59.95	89.90
144"	71.92	107.88

MAIN D'OEUVRE INCLUSE. HAUTEUR MAXIMUM 96"

GRATUIT! SERVICE D'ACHAT A DOMICILE
COMPOSEZ SIMPLEMENT **529-9008**

Nos représentants vous viendront en aide pour choisir le tissu qui vous convient, parmi le plus vaste assortiment au Canada, dans le domaine des tissus à rideaux, tentures et couvre-lits.

RENDEZ-VOUS JOUR OU SOIR

MONTREAL Draperies

734 ST. JOSEPH EST
QUÉBEC — 529-9008

CENTRE D'ACHATS FLEUR DE LYS
QUÉBEC 529-0288

CENTRE D'ACHATS PLACE LAURIER
Ste-Foy - 653-4069

LES GALERIES CHAGNON
Lévis - 833-4420

CHARGEX
master charge

MONTREAL QUÉBEC OTTAWA CHICOUTIMI TROIS-RIVIÈRES SHERRBROOKE TORONTO WINDSOR BELLEVILLE LONDON KINGSTON EDMONTON HAMILTON DARMOUTH LÉVIS MONCTON BURLINGTON WINNIPEG

alimentation

GEM

bière et cidre

LA SATISFACTION DU CLIENT SUR TOUTE LA LIGNE NOUS TIENT A COEUR

LES PRODUITS DE QUALITE



TOUJOURS EN BONNE PLACE, A LA BONNE PLACE, CHEZ VOTRE EPICIER GEM.

EAU MINERALE ST-CASTIN Bout. 30 oz .29	PATES ALIMENTAIRES (COUDES - SPAGHETTI - SPAGHETTINI) ST-CASTIN Bte 2 lb .71	MOUTARDE PREPAREE ST-CASTIN Bocal 24 oz .48
FEVES JAUNES LONGUES CATEGORIE DE CHOIX ST-CASTIN Bte 19 oz .49	DETERGENT LIQUIDE POUR LA VAISSELLE ST-CASTIN Cont. 24 oz .49	SAUCE A SALADE ST-CASTIN Bocal 16 oz .68
BEURRE D'ARACHIDES CREMEUX ST-CASTIN Bocal 16 oz .83	COCKTAIL DE FRUITS CATEGORIE FANTAISIE ST-CASTIN Bte 28 oz .74	SAUCE A LA VIANDE POUR SPAGHETTI ST-CASTIN Bocal 24 oz 1¹⁵
CATSUP VERT (CHOW CHOW) ST-CASTIN Bocal 15 oz .63	MIEL BLANC PUR LIQUIDE ST-CASTIN Bocal 16 oz .98	BAS-CULOTTES COULEURS ASSORTIES, TAILLE UNIVERSELLE ST-CASTIN La paire .49

ORANGES SUNKIST GROSSEUR 138 VARIETE NAVEL, SANS PEPIN PRODUIT DE CALIFORNIE Douz. .59	
POIRES PASSE-CRASSANE, PRODUIT DE LA FRANCE, CANADA FANTAISIE lb .45	ANANAS DOLE GROSSEUR 14 PRODUIT IMPORTE ch. .59
TOMATES ROUGES ET FERMEES, PRODUIT DU MEXIQUE, CANADA # 1 Cello 2 lb .55	
ECHALOTES PRODUIT DES E.-U. 2 pqt. .25	CHAMPIGNONS FRAIS WATERLOO Cont. 1 chop. .65

PRIX SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ

Chez "GEM" votre épicier au "Grand Coeur", vous obtenez comme il se doit, un service de grande classe et des produits qui sont toujours de qualité supérieure.

BOEUF DE MARQUE ROUGE	
ROTI DE PALETTE lb .59	
ROTI DE COTES CROISEES lb .99 PRET POUR LE FOUR	
BOEUF FRAIS HACHE lb .69	PORC HACHE MAIGRE lb 1²⁹
SMOKED MEAT COORSH 4 enveloppes 2 oz 1²⁹	FILET DE PERCHE CONGELE Bte 1 lb .85
TOUTES NOS VIANDES DE QUALITE SONT APPROUVEES "CANADA"	
TETE FROMAGEE ST-CASTIN Cont. 10 oz .83	JAMBON DEMI-COTTAGE (MIDGET) ST-CASTIN lb 1⁹³
GRAISSE DE ROTI ST-CASTIN Cont. 6 oz .55	BACON TRANCHE SANS COUENNE ST-CASTIN Pqt 1 lb 1⁷⁵
SAUCISSES FUMÉES ST-CASTIN Pqt 1 lb .83	SAUCISSON ST-CASTIN Morceau - lb .69 Tranché - lb .79

DETERGENT EN POUDRE TIDE Bte 10 lb 4⁶⁵
SHORTENING VEGETAL CRISCO Bte 3 lb 1⁸⁹
CRISTAUX A SAVEUR D'ORANGE TANG Env. 3/4 oz 4/1⁰⁹
CUP-A-SOUP SAVEURS ASSORTIES LIPTON Bte 4 env. .49
PATE A TARTE FEUILLETEE ROBIN HOOD Bte 19 oz .74
MAÏS EN CREME CATEGORIE DE CHOIX AYLMER Bte 19 oz .45
GELEE A DESSERT SAVEURS ASSORTIES ROYAL Bte 6 oz .51
RIZ FRIT SAVEURS ASSORTIES MINUTE Bte 6 oz .51
SACS A DECHETS POUR L'EXTERIEUR YAMASKA Pqt 10 .81
BISCUITS SANDWICHS ASSORTIES VIAU Cello 10 1/2 oz .79
FARINE PREPAREE XXX BRODIE Sac 5 lb 1⁰⁵
POULET EN CONSERVE ESTA Bte 7 oz .75
HUILE VEGETALE CRISCO Bout. 38 oz 1⁶²
GRUAU SAVEURS ASSORTIES ROBIN "O" Bte 12 oz .63
JUS DE TOMATES CATEGORIE DE FANTAISIE BRIGHT Bte 19 oz .31
POUDING INSTANTANE ROYAL Bte 3 1/2 oz .31
TOMATES EN CONSERVE CATEGORIE DE CHOIX ERIE Bte 28 oz .59
SAVON DESODORISANT POUR LE BAIN ZEST Pqt 2 .70
POMMES DE TERRE INSTANTANÉES SHIRRIFF Bte 12 oz .71
NOURRITURE POUR CHATS SAVEURS ASSORTIES DR. BALLARD Bte 25 oz .39
GELEE DE POMMES OKA Bocal 24 oz .90
SHAMPOOING HEAD & SHOULDER Bout. 250 ml 2⁰³
SIROP DE MAÏS CROWN BRAND Bout. 2 lb .68
BISCUITS GATEAUX ROYAL Cello 14 oz .85

CAFE INSTANTANE
CHASE & SANBORN
Bocal 10 oz **2⁶⁹**

THE EN SACHETS
"PRIOR PARK"
SALADA
Cello 100 **.79**

BISCUITS SODA
SALES OU NON SALES
PREMIUM PLUS
CHRISTIE
Bte 2 lb **1¹⁹**

BEURRE
SUCRE - CARAMEL -
FUDGE
GRENACHE
Cont. 14 oz **.51**

BISCUITS
FEUILLE
D'ERABLE
VIAU
Cello 12 oz **.69**

CREME GLACEE
SAVEURS ASSORTIES
LAVAL
Cont. 1/2 gal. plastique **1³⁹**

SAUCE A HOT CHICKEN
ESTA
Bte 14 oz **2/.49**

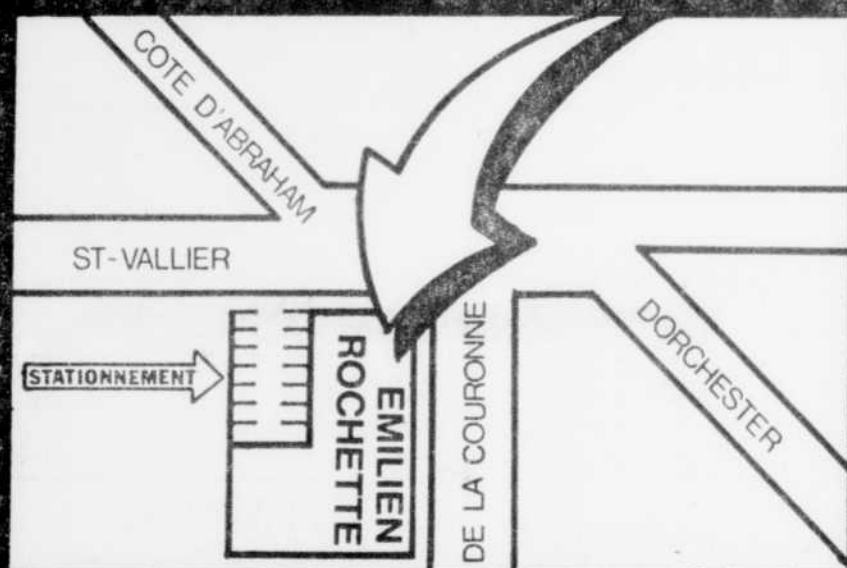
POIS VERTS ASSORTIS
CATEGORIE
DE CHOIX
AYLMER
Bte 19 oz **2/.65**

VENTE

28 JOURS

ROCHETTE

TAPIS



COUVRE-SOLS DURS

ANNÉE BISSEXTILE OU PAS LES 28 JOURS ROCHETTE SONT LÀ!

10 À 50% DE RABAIS

Tapis bouclé, 100% polypropylène, endos de caoutchouc, installation facile.

Rég.: \$6.95 v.c.

SPÉCIAL 28 jours \$ 3.95 v.c.

Tapis velours, 100% nylon-Orange.

Rég.: \$9.95 v.c.

SPÉCIAL 28 jours \$ 5.95 v.c.

Tapis en relief 100% acrilan, robuste, deux tons brun et or, pour usage intense.

Rég.: \$22.50 v.c.

SPÉCIAL 28 jours \$10.95 v.c.

Magnifiques carpettes importées, 100% acrylique, vert, rouge et or.

6' x 9' rég. \$220.00

9' x 12' rég. \$380.00

SPÉCIAL 28 jours \$ 79.95

SPÉCIAL 28 jours \$149.95

Tapis Indien 6' x 9' et 9' x 12' rabais jusqu'à 20%.

Prélart de vinyl coussiné, dessin de pierre-brun. Rég.: \$8.95 v.c.

SPÉCIAL 28 jours \$ 4.95 v.c.

ÉMILIEEN ROCHETTE ET FILS LTÉE, vous offre une qualité de pose supérieure, un choix incomparable, des tapis de première qualité ainsi que la meilleure garantie après vente.

Nous sommes la seule maison de tapis à vous offrir autant pour votre argent.

LA MAISON DU TAPIS A QUEBEC

ÉMILIEEN ROCHETTE

555 de la couronne, coin st-vallier, 529-4164